

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED. ADM. et PUBL. Le Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 31088, tél. adm. et publ. (039) 31087, CCP 23 513. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12 2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.-, 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.- LE NUMÉRO 30 ct. Directeur René Meylan. Rédacteur en chef responsable Willy Brandt. Rédacteurs Eugène Maléus (Le Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piquet (Genève).

LIBRES OPINIONS

JEAN ZIÉGLER: Une planète concentrationnaire

Le Conseil fédéral a pris l'habitude, depuis peu, de formuler un programme d'action annuel. En fait, il s'agit de la préface de caractère général que le Conseil fédéral publie, en guise d'introduction et d'explication, à son rapport de gestion. De l'avis quasi unanime, ce « programme » a été particulièrement laconique cette année. Sous la rubrique: « Politique étrangère », de nombreux citoyens, et notamment les jeunes, espéraient trouver un bilan provisoire, une appréciation, une promesse, que sais-je ? concernant le sens que doit prendre la coopération suisse avec le tiers monde, la lutte de la Suisse contre la famine, l'entrée aux Nations Unies; la mise à disposition du secrétaire général d'un bataillon de volontaires suisses et le service civil outre-mer pour les objecteurs de conscience. Aucun de ces problèmes n'est mentionné dans ce programme — à l'exception d'une phrase laconique sur les Nations Unies. Or, on ne se défend que péniblement contre l'idée que le Conseil fédéral, dans sa composition actuelle et avec la majorité centre-droite qui est la sienne, évite la discussion publique de questions qui pourtant passionnent les citoyens. D'ailleurs, la plupart de ces problèmes — et voilà l'absurde ! — sont étudiés avec soin par les départements intéressés et font l'objet de débats intéressants dans de nombreuses commissions.

Des décisions inévitables

Pourtant, malgré le silence fédéral — ou plutôt le refus de dialogue avec une opinion publique malgré tout adulte et parfaitement capable de répondre — les échéances de notre politique étrangère approchent. Personne n'y peut rien. Le mur de brouillard sera bientôt crevé à plusieurs endroits par l'explosion monstrueuse des problèmes qui poussent tout seul. Ainsi, par exemple, pour la coopération technique. On le sait, la somme actuelle de 100 millions de francs par an est insuffisante. La Suisse a un

revenu national qui dépasse les 55 milliards. La plupart des nations industrielles versent 2% de leurs revenus, parfois plus, pour leur aide au tiers monde. Nous ne versons même pas 1% seulement. Mais tout aussi urgent est le problème de la structure des organismes donateurs. Deux conceptions s'affrontent: la Division de la coopération technique du Département politique fédéral, qui aujourd'hui est dirigée par un délégué du gouvernement, peut s'intégrer davantage au département et assurer à ses collaborateurs la libre « convertibilité » du service diplomatique au service de la coopération et vice versa. Cela aurait l'avantage que la coopération trouverait plus facilement de nouveaux collaborateurs, notamment parmi les universitaires et les jeunes. Cela aiderait aussi à pénétrer peu à peu tout notre corps diplomatique (par des passages périodiques à des postes de coopérants) des idées fondamentales de la transplantation du savoir-faire et des capitaux publics de Suisse dans des pays du tiers monde. Cependant, d'autres observateurs de la scène politique suisse affirment que là ne réside point la bonne méthode: les observateurs croient qu'il faudrait doter la coopération d'un corps de spécialistes dévoués, pour qui l'aide au tiers monde serait une véritable vocation et qui feraient toute leur carrière professionnelle dans cet unique et décisif secteur de notre service public. Une sorte de ministère de la coopération, avec un huitième conseiller fédéral à sa tête, naîtrait ainsi peu à peu. Ce département pourrait alors créer cette banque fédérale du développement dont la coopération technique suisse a aujourd'hui un besoin si urgent.

10 000 morts par jour

Dix mille personnes en moyenne meurent de faim dans le monde, chaque jour. Le chiffre est donné par Herbert Waters, le très conservateur directeur adjoint de l'Agence interna-

tionale du développement. Notre planète est, en fait, un vaste camp de concentration, un immense et horrible trou de la misère. La majorité de ces 10 000 morts sont bien sûr des enfants. J'ai vu et je vois chaque année la faim et l'horrible désespoir de certains peuples d'Afrique. Ailleurs, me dit-on, c'est encore pire. Lors de la récente réunion de la Commission consultative de la coopération technique, un membre de la commission et pas le moindre (il s'agit du délégué du Conseil d'administration de la CIBA, le D^r Umbricht) proposa que la Confédération étudie le problème de la faim et propose, si possible, un programme d'action fédéral pour apporter — au-delà et en plus des projets d'assistance technique — une aide urgente et régulière aux affamés. Beaucoup, beaucoup reste à faire: la FAO (organisation spécialisée des Nations Unies pour l'alimentation) entretient 3000 fonctionnaires à Rome et environ 2000 experts dans les diverses zones de mort du monde. Elle dépense annuellement environ 200 millions de francs. Et pourtant, chaque jour, 10 000 hommes, des hommes comme vous, comme moi, meurent dans d'atroces souffrances d'une faim qu'on pourrait combattre. Il est presque risible, devant de tels problèmes, de critiquer un certain silence, une prudence trop grande ou simplement une incapacité au dialogue des rédacteurs de ce programme d'action du Conseil fédéral. Pourtant la Suisse compte un nombre impressionnant d'hommes et de femmes capables. Un appel du Conseil fédéral pour une campagne suisse contre la faim, la mise à disposition de certains moyens de l'Etat (transports, transmissions, école de recrues convertibles pour le service dans les zones de misère, etc.) et sa détermination, clairement et collectivement exprimée, de réaliser devant une situation exceptionnelle et meurtrière une mobilisation totale de nos ressources, rendra à notre pays son visage vrai et aidera, à des milliers d'hommes, à manger et à arracher leurs enfants à la mort.

Jean Ziégler.

Grand Conseil vaudois: Problèmes campagnards

Mardi matin, le Grand Conseil vaudois a tenu une courte séance de deux heures au cours de laquelle il a examiné, en les adoptant, cinq recours en grâce; le rapport sur la motion Candaux concernant le réinvestissement agricole (renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport); le projet de décret instituant une aide aux communes établissant des plans d'extension (plan d'aménagement); celui accordant un crédit pour lutter contre la tuberculose et la brucellose de l'espèce bovine, et enfin le projet de décret accordant des crédits pour la construction d'usines de destruction des cadavres d'animaux et de déchets carnés.

Une discussion et un vote assez surprenants sont intervenus sur le projet de décret instituant une aide aux communes établissant des plans d'extension.

C'est un projet qui découle des nouvelles dispositions fédérales: la loi concernant l'encouragement à la construction de logements du 19 mars 1965 et l'ordonnance d'exécution du 22 février 1966.

Le principe est le suivant: lorsque la Confédération accorde un subside, la participation de l'Etat ne sera pas inférieure au double de celle de la Confédération mais n'excédera tout de même pas 40% des dépenses entraînées par l'élaboration des plans d'aménagement régionaux et locaux.

Or, M. Candaux, rad., Premier, dépose un amendement qui prévoit que ces subventions cantonales et fédérales devront être versées même pour des dépenses concernant des plans d'aménagement antérieurs à la loi fédérale!

Malgré qu'il soit peu probable que

la Confédération accorde des subventions pour des objets antérieurs à la loi l'amendement Candaux est accepté par 54 voix contre 49.

Une autre discussion est intervenue sur le projet accordant des crédits pour la construction d'usines de destruction des cadavres d'animaux et de déchets carnés.

En fait, il s'agit de deux projets. Le premier accorde un crédit de 310 000 francs pour subventionner la construction d'usines régionales à La Côte (82 communes 26 000 têtes de bétail) à La Vallée (3 communes, 2500 têtes de bétail) dans le Nord vaudois (59 communes, 200 000 têtes de bétail) dans la Basse-Broye (33 communes, 16 400 têtes de bétail) dans la Haute-Broye (65 communes et 26 000 têtes de bétail) et à Aigle (15 communes et 11 000 têtes de bétail).

Le second projet accorde un subside de 600 000 francs pour la construction d'une usine centrale du Gros-

de-Vaud (105 communes et 47 000 têtes de bétail).

M. Piccard, rad., Payerne a déposé un amendement au premier décret par lequel il demande que les usines qui sont en voie de construction puissent aussi bénéficier de cette aide de l'Etat. Le Conseil d'Etat étant d'accord, cet amendement est accepté.

Par contre Ami Gay, socialiste, Rolle, ayant demandé que l'usine déjà construite à Rolle, cité qui a été un pionnier dans cette affaire bénéficie aussi de cette aide, se voit proprement « remballé »!

Prochaine séance du Grand Conseil: lundi prochain à 14 h. A l'ordre du jour un gros morceau: le plan hospitalier cantonal. H.

ANDERMATT: Deux Bâlois tués à ski. — Les corps de deux skieurs qui ont perdu la vie, dimanche, dans le massif du Gemsstock, ont été ramenés, mardi matin, à Bâle. C'est vers midi, dimanche, que M. Kurt Meister, 35 ans, et M^{lle} Doris Schaeppi, 21 ans, tous deux de Bâle, s'écartèrent de la piste habituelle alors qu'ils se rendaient à ski du Gurschen au glacier de Sainte-Anna. Ils firent alors une chute de cent mètres dans une paroi de rocher et furent tués sur le coup. Les recherches durèrent pendant toute la nuit de dimanche à lundi et c'est lundi matin seulement que les corps furent découverts dans le Felsental.

Appenzel: Une tradition vivace



Ils étaient 9000 citoyens à la dernière Landsgemeinde d'Appenzel Rhodes-Extérieures, qui s'est tenue le week-end dernier à Hundwil, ce qui prouve que si cette tradition offre de nombreux inconvénients à l'exercice de la vie politique, elle demeure fort vivace dans certaines régions. On souhaiterait souvent une telle affluence à nos urnes...

NOUVELLES SUISSES

L'Office fédéral de l'air sur la sellette

Le conseiller national H. Hubacher (soc. BS) a interpellé le Conseil fédéral au sujet de la compagnie d'aviation Globe-Air. Il rappelle que, durant le deuxième semestre de 1966, l'Office fédéral de l'air a reçu de plusieurs employés de Globe-Air — qui ont depuis lors quitté la société — des plaintes qui se sont avérées exactes. L'Office de l'air a pu constater lui-même des falsifications de rapports de vol.

Le 29 décembre 1965, le permis d'exploitation général de Globe-Air a été prolongé de deux ans, soit jusqu'à la fin de 1967. Ce permis stipule que si l'exploitation ne permet plus de garantir la sécurité des vols, con-

formément aux prescriptions légales, il pourra être retiré en tout temps sans dédommagement.

H. Hubacher demande au Conseil fédéral ce qui permet à l'Office fédéral de l'air de ne pas entrer en matière sur les plaintes concernant l'exploitation de Globe-Air. Le Conseil fédéral estime-t-il que Globe-Air continue à remplir les conditions pour l'obtention du permis d'exploitation général? Si oui, comment justifie-t-il cette approbation? Si non, que pense-t-il faire? Enfin, l'Office fédéral de l'air est-il en mesure de remplir son devoir de contrôle, ou est-il contraint de déléguer certaines fonctions à la compagnie elle-même?

CHAVANNES reçoit «son» président

Invitées à la traditionnelle réception du président du Grand Conseil, toutes les autorités du canton étaient présentes, mardi après midi, à Chavannes, pour honorer notre ami P. Duvanel qui accède à la plus haute magistrature du canton. Même le temps maussade s'est éclairci pour permettre au cortège des personnalités du canton de se rendre sans une goutte de pluie de la gare de Renens à la cantine de fête.

Disons-le immédiatement, l'organisation de la manifestation par la Municipalité de Chavannes a été impeccable et les participants vont certainement conserver de cette journée un excellent souvenir. Après les souhaits de bienvenue de M. Avondo, municipal et président du Comité d'organisation, c'est le syndic de la commune, le D^r Dusserre qui présente la localité et en rappelle l'histoire. M. Weibel, président du Conseil communal de Chavannes — qui, chose curieuse, compte trente conseillers de droite et trente de gauche — confirme que malgré ce partage politique, l'administration des affaires communales est aisée grâce à la bonne harmonie qui règne dans l'assemblée. Après une allocution du pasteur M. Paquier, c'est R. Lambercy, vice-président du Parti socia-

liste vaudois, qui brosse le portrait du nouvel élu tout en le félicitant de sa très brillante élection. Il rappelle également, comme le fera aussi Pierre Duvanel, le souvenir de Richard Bringolf enlevé à notre affection alors qu'il devait accéder à cette présidence du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat s'exprime ensuite par la voix de son président M. Ravussin. Roland de Buren, président du Tribunal cantonal, dans un discours plein d'humour, conquiert l'assemblée par la sagesse de ses propos. M. Pierre Jaquier, président sortant de charge, fait le bilan d'une année présidentielle bien remplie et c'est Pierre Duvanel, nouveau président du Grand Conseil, qui clôt la série des discours par des paroles empreintes de philosophie, conscient qu'il est de la vanité des honneurs — qualité trop rare chez nous aussi.

Nous ne voudrions pas terminer ce bref compte rendu sans relever la participation, appréciée de tous, des sociétés locales Echo de la Mère, Echo des Campagnes d'Ecublens et Harmonie municipale de Renens, sans oublier les enfants des écoles.

Bonne année présidentielle à notre ami Duvanel et merci encore aux autorités de Chavannes dont la réception a mérité les éloges que nous savons unanimes.

Cela s'est passé dans notre pays

NOMBREUX TUÉS SUR LES ROUTES. — En Suisse alémanique, plusieurs accidents mortels de la circulation se sont produits hier. Sur la route Neuenkirch-Emmenbrücke, dans le canton de Lucerne, un automobiliste aveuglé par l'eau projetée sur son pare-brise par deux voitures et un camion qu'il dépassait s'est jeté contre un véhicule arrivant en sens inverse et a été tué sur le coup. Dans la campagne zurichoise, entre Hombrechtikon et Oetwil, une jeune fille de Staefa, âgée de 22 ans, s'est tuée dans une collision, après avoir perdu la maîtrise de sa voiture. Toujours

dans le canton de Zurich, près de Niederglatt, un agriculteur a été écrasé et tué par son tracteur, qui s'était retourné. Enfin, un Thurgovien de 49 ans est mort des suites d'une collision qu'il avait provoquée avec son vélomoteur, dans la nuit de lundi à mardi, à Mullheim.

BRIGUE: Happé par le train. — Le train 288 de la ligne du Simplon arrivant à Brigue vers 21 h. a happé au passage à niveau de Gamsen une habitante de Glis qui traversait les voies. La victime, M^{me} F. Perren, 31 ans, mère de famille, a été tuée sur le coup.



Nos clients en profitent !



A la station de l'Entrepôt régional Coop, rue du Commerce 100, et au magasin Bel-Air

benzine encore à l'ancien prix

GRACE AUX STOCKS CONSTITUÉS AVANT LA HAUSSE

Nos prix

Benzine normale	57 ct. le litre	} avec timbres- ristourne
Benzine super	61 ct. le litre	
Diesel	59 ct. le litre	

Horaire de service

Rue du Commerce 100
 Semaine: 07.25—12.00 13.45—18.00
 Samedi 09.15—12.00
 Magasin Bel-Air: selon horaire du magasin

A la rue du Commerce, des clés-abonnements permettant le self-service 24 heures sur 24 sont encore disponibles. En plus de nombreux autres avantages, RABAIS SUR FACTURE MENSUELLE DE 6% REMISE DE TIMBRES RISTOURNE !

Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel

Assemblée générale

Le Synode convoque les membres de l'Eglise en Assemblée générale le dimanche 7 mai

L'assemblée siégera par paroisses. (Prière de se reporter aux indications parues dans les chroniques paroissiales de la « Vie protestante » du 28 avril 1967.)

1. Modifications constitutionnelles

L'assemblée générale est appelée à se prononcer sur la modification des articles suivants de la Constitution:

I. Missions

Article 12: **TEXTE ANCIEN**
 L'Eglise considère la Mission en terre païenne comme un devoir essentiel et soutient l'activité des sociétés missionnaires reconnues par le Synode.

TEXTE NOUVEAU
 L'Eglise considère sa tâche apostolique dans les pays d'outre-mer comme essentielle à sa vocation. Elle prend part à l'action missionnaire commune des Eglises protestantes. Elle travaille ainsi à l'unité de l'Eglise de Jésus-Christ et témoigne de son universalité.

Article 81:

TEXTE ANCIEN
 L'Eglise fait siennes les obligations qui liaient l'Eglise indépendante et le groupe des Amis nationaux à la Mission suisse dans l'Afrique du Sud.

SUPPRESSION

Remarque: La Mission suisse dans l'Afrique du Sud s'étant dissoute au moment de la création du Département missionnaire des Eglises romandes, l'article 81 n'a plus sa raison d'être. Le Synode en propose la suppression.

II. Présidence du Conseil synodal

Article 25:

TEXTE ANCIEN
 Le président du Conseil synodal est un ecclésiastique; il ne peut rester en charge plus de deux législatures consécutives.

TEXTE NOUVEAU
 Le président du Conseil synodal est un pasteur. Il exerce un ministère, à plein temps, au sens de l'article 58 de la Constitution.

III. Fonds des sachets

Article 41:

TEXTE ANCIEN
 3) il exerce le ministère de la charité qui incombe à l'Eglise, par la gérance des fonds des sachets et par la distribution des deniers des pauvres;

TEXTE NOUVEAU
 3) il exerce par l'entraide fraternelle le ministère de la charité qui incombe à l'Eglise; il gère les fonds des sachets, ou fonds d'entraide, et distribue les deniers des pauvres;

Article 66:

TEXTE ANCIEN
 3)...
 b) un Fonds des sachets pour les œuvres d'assistance et de charité.

TEXTE NOUVEAU

3)...
 b) un Fonds des sachets, ou Fonds d'entraide.

Article 72:

ADJONCTION D'UN NOUVEL ALINÉA
 Les Fonds des sachets, ou Fonds d'entraide, pourvoient aux dépenses nécessitées par l'exercice du ministère de la charité, notamment:

1) par l'entraide fraternelle;

2) par les œuvres instituées ou soutenues par la paroisse ou par le Synode.

IV. Présidence du Collège des Anciens

Article 43:

TEXTE NOUVEAU
 Le Collège est présidé par le pasteur ou à tour de rôle chaque année par un des pasteurs de la paroisse; il complète son bureau par un vice-président laïque, un caissier et d'éventuels assesseurs.

TEXTE NOUVEAU
 Le Collège des Anciens est présidé par le pasteur ou l'un des pasteurs de la paroisse. Le vice-président du Collège des Anciens est un laïque.

*
 Pour être acceptée, une demande de révision de la Constitution doit recevoir l'approbation de la majorité simple des paroisses et de la majorité des deux tiers des électeurs prenant part à la votation (Constitution, article 78, alinéa 1).
 La votation a lieu au scrutin secret.

2. Elections

L'assemblée générale élira ce même jour (également au scrutin secret) les députés au Synode.

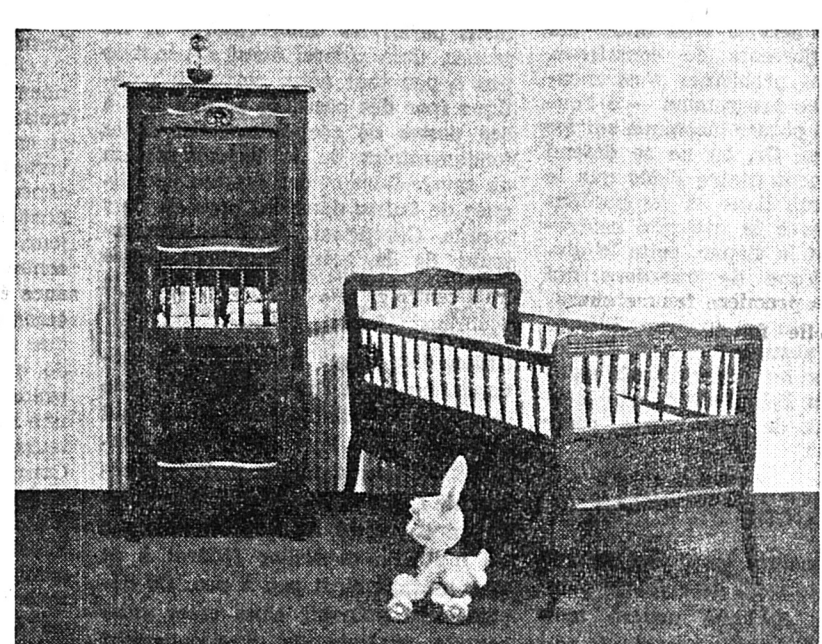
Remarque: A la même occasion, les paroisses éliront les membres des Collèges des Anciens et, s'il y a lieu, les membres des Conseils d'Eglise.

Neuchâtel, le 24 avril 1967.

Au nom du Conseil synodal:
 Le président: **Charles Bauer.**
 Le secrétaire: **Pierre Pipy**

* Prim enfance * * Prim enfance * * Prim enfance *

DES MEUBLES POUR ENFANTS ET JUNIORS



EXPOSITION PERMANENTE CHEZ

Prim enfance

Rue de la Serre 83 - Tél. 3 30 31
LA CHAUX-DE-FONDS

Demandez notre catalogue gratuit en couleurs

* Prim enfance * * Prim enfance * * Prim enfance *



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES

JEUDI 4 MAI, ASCENSION, pas de service.
 Les quartiers du jeudi seront desservis le vendredi 5 mai.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Abonnez-vous à notre journal

VÊTEMENTS

Réparations Transformations sur mesure

MATHIEU DONZÉ
TAILLEUR

Jardinière 15
Tél 039/2 98 33

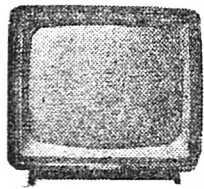
MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIÉ

Ramassage des ordures

Les Services techniques de la Municipalité de Saint-Imier informent le public que le ramassage des ordures ménagères se fera

le vendredi 5 mai 1967

dans les quartiers centre et ouest, aux heures habituelles.



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Mercredi 3 mai:
SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Voyage en cartes postales. 20.00 Magazine 67. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Concerts de Genève. 22.30 Inf. 22.35 Semaine littéraire. 23.00 Pays du blues et du gospel. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.10 «Madame Catalina», feuilleton. 20.20 Reportages sportifs. 21.45 Université internationale. 22.45 Sleepy time jazz.
BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 16.00, 23.15. 16.05 Jeunes musiciens. 16.30 Thé-concert. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.20 Sérénade pour Annabelle. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Guerre froide. 21.05 Football. 21.45 Mandoline. 22.15 Inf. 22.30 Mélodies à la carte.

Judi 4 mai:
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 Roulez sur l'ori. 7.15 Miroir-première. 7.25 Bonjour de Colette Jean. 7.30 Roulez sur l'ori. 8.00 Concert matinal. 8.40 Miroir-flash. 8.45 Grand-messe. 10.00 Culte protestant. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Concert. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Madame Catalina», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 A tire-d'aile. 13.50 Studio 3. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Adapt. radiophon. 15.05 Miroir-flash. 15.10 Concert chez soi. 15.45 Tour de Romandie. 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 En ce jour de l'Ascension. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Bonne tranche. 20.00 Magazine 67. 20.20 Route aux quatre chansons. 21.00 Figures oubliées de l'Histoire suisse. 21.30 Mystère. 22.30 Inf. 22.35 Médecine. 23.00 Ouvert la nuit. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique. 16.00 Jeunesse-Club. 19.00 Negro spiritual et gospel song. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.10 «Madame Catalina», feuilleton. 20.30 Masques et mus. 21.15 Divertimento. 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Europe-jazz.
BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 7.45, 22.15. 7.00 Mélodies légères. 7.55 Méditation. 8.00 Concert. 8.45 Prédication catholique romaine. 9.15 Messe. 9.45 Prédication protestante. 10.15 Radio-orch. 11.25 Exposé. 11.55 Sonate. 12.30 Inf. 12.40 Compliments - Mus. de concert et d'opéra. 13.30 Calendrier paysan. 14.00 Concert pop. 15.00 Exposé. 15.30 Italo et Ciro. 16.00 Sport et mus. 18.00 Arc-en-ciel parisien. 18.45 Résultats sportifs. 19.15 Inf. 19.25 Orch. récréatif. 20.30 Evocation. 21.30 Voyage musical. 22.20 Poésie et critique. 22.30 Ph. Laub-scher, organiste.

Vendredi 5 mai:
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 Roulez sur l'ori. 7.15 Miroir-première. 7.30 Roulez sur l'ori. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 F. Liszt. 9.15 Emis. radioscolaire. 9.45 F. Liszt. 10.00 Miroir-flash. 10.05 F. Liszt. 10.15 Emis. radioscolaire. 10.45 F. Liszt. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Sur toutes les ondes. 11.25 Mus. légère et chansons. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Memento sportif. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Madame Catalina», feuilleton. 13.05 Journée de l'Europe. 13.10 Nouveautés du disque. 13.30 Florilège. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Pour les enfants sages! 14.15 Radio scolaire. 14.45 Pour les enfants sages! 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.
Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique. 16.00 Jeunesse-Club. 19.00 Negro spiritual et gospel song. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.10 «Madame Catalina», feuilleton. 20.30 Masques et mus. 21.15 Divertimento. 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Europe-jazz.
BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 7.45, 22.15. 7.00 Mélodies légères. 7.55 Méditation. 8.00 Concert. 8.45 Prédication catholique romaine. 9.15 Messe. 9.45 Prédication protestante. 10.15 Radio-orch. 11.25 Exposé. 11.55 Sonate. 12.30 Inf. 12.40 Compliments - Mus. de concert et d'opéra. 13.30 Calendrier paysan. 14.00 Concert pop. 15.00 Exposé. 15.30 Italo et Ciro. 16.00 Sport et mus. 18.00 Arc-en-ciel parisien. 18.45 Résultats sportifs. 19.15 Inf. 19.25 Orch. récréatif. 20.30 Evocation. 21.30 Voyage musical. 22.20 Poésie et critique. 22.30 Ph. Laub-scher, organiste.

Vendredi 5 mai:
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 Roulez sur l'ori. 7.15 Miroir-première. 7.30 Roulez sur l'ori. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 F. Liszt. 9.15 Emis. radioscolaire. 9.45 F. Liszt. 10.00 Miroir-flash. 10.05 F. Liszt. 10.15 Emis. radioscolaire. 10.45 F. Liszt. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Sur toutes les ondes. 11.25 Mus. légère et chansons. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Memento sportif. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Madame Catalina», feuilleton. 13.05 Journée de l'Europe. 13.10 Nouveautés du disque. 13.30 Florilège. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Pour les enfants sages! 14.15 Radio scolaire. 14.45 Pour les enfants sages! 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.
Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique. 16.00 Jeunesse-Club. 19.00 Negro spiritual et gospel song. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.10 «Madame Catalina», feuilleton. 20.30 Masques et mus. 21.15 Divertimento. 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Europe-jazz.
BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 7.45, 22.15. 7.00 Mélodies légères. 7.55 Méditation. 8.00 Concert. 8.45 Prédication catholique romaine. 9.15 Messe. 9.45 Prédication protestante. 10.15 Radio-orch. 11.25 Exposé. 11.55 Sonate. 12.30 Inf. 12.40 Compliments - Mus. de concert et d'opéra. 13.30 Calendrier paysan. 14.00 Concert pop. 15.00 Exposé. 15.30 Italo et Ciro. 16.00 Sport et mus. 18.00 Arc-en-ciel parisien. 18.45 Résultats sportifs. 19.15 Inf. 19.25 Orch. récréatif. 20.30 Evocation. 21.30 Voyage musical. 22.20 Poésie et critique. 22.30 Ph. Laub-scher, organiste.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00. 6.20 Mus. pop. 6.50 Propos. 7.10 Concert. 7.30 Automobilistes. 8.30 Mus. russe. 9.05 Pays et gens. 10.05 Page de Mozart. 10.20 Emis. radioscolaire. 10.55 Chron. des consommateurs. 11.05 Emis. com. 12.00 Memento touristique. 12.30 Inf. 12.40 Journée de l'Europe. 13.00 Mus. de trois pays. 14.00 Graphologie. 14.30 Pages de Mozart. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

A la TV romande

Mercredi 3 mai:
 17.00 Rondin, Picotin. 17.15 Cinq à six des jeuns. 18.20 Québec, la belle province. 18.45 Bulletin. 18.50 «Belle et Sébastien», feuilleton. 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.30 «Maurin des Maures», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Documentaire musical: Bruxelles. 21.35 L'Erythré. 22.20 Football. 23.00 Téléjournal.

Judi 4 mai:
 14.30 Hippisme. 18.45 Bulletin. 18.50 Magazine. 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.30 «Maurin des Maures», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.15 Tour de Romandie. 20.25 Continents sans visa. 22.00 Concert Valvidi. 22.20 Téléjournal.

A la TV française

Mercredi 3 mai:
1re chaîne. — 17.55 TV scolaire. 18.25 Quartiers de Paris. 19.10 Jeunesse active. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 «Salle 8», feuilleton. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 Piste aux étoiles. 21.30 Initiation à la mus. 22.15 Lectures pour tous. 23.15 Actualités. 23.35 Loterie nationale.
2e chaîne. — 19.55 Actualités. 20.00 Le mot le plus long. 20.30 «Le Mal de Test», pièce. 22.00 Couleur du temps. 22.30 Actual.

Judi 4 mai:
1re chaîne. — 12.30 Séquence du jeune spectateur. 13.00 Actualités. 13.30 «La Ruée sauvage des éléphants», film. 14.40 Le petit charmeur de serpents. 15.00 En direct d'hier. 15.40 Aventures dans les les. 16.00 Jeudi-mage. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 «Lettre de Provens», film. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 Palmarès des chansons. 21.40 Pour le plaisir. 23.00 Tribune. 23.20 Actualités.
2e chaîne. — 19.55 Actualités. 20.05 Jeu historique. 20.30 «Monseigneur», film. 21.55 Actualités. 22.05 A propos du film «Monseigneur».

Vendredi 5 mai:
1re chaîne. — 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 14.14 TV scolaire. 14.40 Mathématiques. 15.01 Hommes dans leur temps.
CANTON DE NEUCHÂTEL
NOMINATION A L'UNIVERSITÉ. — Dans sa séance du 21 avril, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Pierre-Paul Banderet, docteur es sciences, en qualité de professeur extraordinaire à la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Football Lausanne, Sion, Lugano et Granges dans le championnat d'été

Lugano, Sion, Lausanne et Granges représenteront la Suisse dans le championnat d'été 1967-1968 (coupe Rappan). Le Comité d'organisation a réparti ainsi les équipes inscrites pour la première division, dont les matches se joueront entre le 3 juin et le 13 août:
 Groupe 1: Lugano, Varem, Sparta Rotterdam et Bordeaux. — Groupe 2: Lausanne, Daring Bruxelles, Racing Strasbourg et Feyenoord Rotterdam. — Groupe 3: Sion, Beerschot, Groningen et Lille. — Groupe 4: Granges, Lierse, Go Ahead Deventer et Rouen.

Les rencontres des équipes suisses auront lieu comme suit: 17-18 juin: Waregem—Lugano; Beerschot—Sion; Lierse—Granges; Daring—Lausanne. — 24-25 juin: Lugano—Sparta; Feyenoord—Lausanne; Sion—Groningen; Deventer—Granges. — 1^{er}-2 juillet: Lugano—Waregem; Lausanne—Daring; Sion—Beerschot; Granges—Lierse. — 8-9 juillet: Sparta—Lugano; Lausanne—Feyenoord; Groningen—Sion; Granges—Deventer. — 5-6 août: Bordeaux—Lugano; Strasbourg—Lausanne; Lille—Sion; Rouen—Granges. — 12-13 août: Lugano—Bordeaux; Sion—Lille; Lausanne—Strasbourg; Granges—Rouen.

Cyclisme Les partants du Tour de Romandie

Les organisateurs du Tour de Romandie (4 au 7 mai) ont communiqué la liste définitive des participants à leur épreuve. Elle se présente ainsi: Goldor: Hoevenaers, Valle, Verbiest, van der Valle et van de Wiele (tous Belges). Molteni: Scandelli, Bodrero, de Pra, Balmamion et Motta (tous Italiens). Salamini: Soave, Massignan, Mealli, Adorni et Grazioli (tous Italiens). Filotex: Bitossi, Colombo, Favaro, Mugnaini (Italie) et Maurer (Suisse). Fagor: Alomar, Santamaria, Mariner, Asa et Goyeneche (Espagne).

Kamone: Toussaint (Belgique), Rosollan, Mattio, Mastrotto (France) et L'Hoste (Suisse). Enicar: Hagmann, Herger, Pfenniger, Blanc et Zollinger (tous Suisses). Zimba: Abt, Girard, Spuhler, Vifian et Weber (tous Suisses). Salvarani: Gimondi, Ferretti, Partesotti, Denti et Zilioli (tous Italiens). Flandria: Godefroot, van Schil, van Clooster, A. Desmet et Furniere (tous Belges).

Loterie SEVA

Mardi 2 mai a eu lieu, à Moutier, le tirage de la Seva. Le billet numéro 129758 gagne 100 000 fr. Les billets numéros 123161 et 141598 gagnent 20 000 fr. Les billets numéros 122976, 139565, 266664 gagnent 10 000 fr. Les billets numéros 131990, 136425, 146058, 150299, 159954, 222707, 223346, 250555, 257203, 228117 gagnent 1000 fr. Les billets numéros 122001, 125076, 125567, 128877, 143533, 144064, 171574, 178174, 181006, 187013, 213751, 232758, 235616, 242205, 247494, 248807, 265402, 271763, 275325, 279413 gagnent 500 fr. Tous les billets se terminant par 0496, 0729, 1682 1957, 3835, 3952, 4008, 7198 7506, 9974 gagnent 100 fr.; tous les billets se terminant par 118, 185, 215, 713, 959 gagnent 25 fr.; tous les billets se terminant par 11 gagnent 10 fr.; tous les billets se terminant par 2 et 6 gagnent 5 fr. La liste de tirage détaillée officielle seule fait foi.

JUDO. — La Fédération suisse de judo a retenu huit judokas pour les championnats d'Europe qui auront lieu du 11 au 13 mai à Rome. Ce sont: Légers: K. Hoppeler et L. Linder (Zurich) et R. Déguiller (Yverdon). — Moyens: M. Gubler (Bâle) et R. Aellig (Bienne). — Mi-lourds: E. Gubler et A. Nester (Bâle).

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD
NYON. — Vendredi 5 mai 1967, à 20 h. 15, fraction socialiste du Conseil communal au Café de l'Hôtel de Ville, 40, rue de Rive.
PRILLY. — Assemblée de groupe, vendredi 5 mai à 20 h. 30, collège, salle D 1.
VEVEY: Jeunesse socialiste vevaysanne. — La réunion du 2 mai est renvoyée au mardi 16 mai, au Touring «salon d'angle» avec comme conférencier notre camarade M. A. Haldi, président de la FOMH, section Haut-Léman, sur «Une fédération de l'Union syndicale suisse: la FOMH». Bienvenue à tous.

Cette semaine en football

3 mai: Suisse—Tchécoslovaquie à Bâle; Schwarz-Weiss Bregenz—Suisse B à Bregenz; Internazionale—Drapeau rouge Sofia à Bologne.
 6-7 mai: championnat suisse, ligue nationale A: Bâle—Sion; Grasshoppers—Winterthur; La Chaux-de-Fonds—Moutier; Granges—Zurich; Lausanne—Young-Fellows; Servette—Young-Boys; Lugano—Bienne. — Ligue B: Aarau—Le Locle; Blue-Stars—Bruhl; Saint-Gall—UGS; Lucerne—Baden; Xamax—Soleure; Wettingen—Chiasso; Thoun—Bellinzone.

Basketball

Les qualifiés pour le tour final de ligue B

Sont qualifiés pour le tour final de promotion en ligue nationale A:
 Groupe 1: Berne et Pully (Neuchâtel, qui était à égalité avec Pully, s'est désisté).
 Groupe 2: Champel Genève et le vainqueur du match d'appui entre Lémania Morges et Chêne Genève qui aura lieu samedi à Nyon.
 Groupe 3: S. A. Massagno et Zurich-Basket.

● Un accord est intervenu entre les clubs intéressés au sujet du lieu et de la date de la finale de la coupe de Suisse 1967: celle-ci se déroulera le vendredi 12 mai, à 21 h., à la Salle des sports de Fribourg et opposera Fribourg-Olympic à UGS Genève.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



LE RÉFRACTAIRE

Par Jeanlouis Cornuz

Frédéric avait déjà glissé ses deux jambes à travers l'étroite ouverture. Elles gigotèrent dans le vide tandis qu'il s'agrippait aux barreaux de fer. Puis il réussit à s'agenouiller sur le rebord du soupirail et à faire passer sa tête. Alors il se laissa pendre dans la cave et enfin se lâcha. Il n'était guère à plus de dix centimètres du sol, mais ayant mal pris son élan, le mur le repoussa et il tomba à la renverse.
 — Tu viens, dit-il en se relevant. Tu ne vas pas te dégonfler, maintenant!
 Pierre le suivit avec un peu de peine, le visage écarlate, car il était plus large d'épaules. Tous deux bossèrent leurs habits et rajustèrent leur pantalon que l'effort avait dérangé. Ils se trouvaient dans un grand local blanchi à la chaux et qui de l'intérieur semblait bien éclairé.
 — On allait oublier les arcs!
 — Ouah! on ne pourra quand même pas tirer.

— Moi, j'aime mieux prendre le mien. Si quelqu'un vient, il n'osera pas m'attaquer.
 — Je te dis qu'il n'y a personne! Quel froussard!
 Ils se dirigèrent vers la porte et Pierre passa la tête par l'ouverture. On donnait sur une chambre à lessive, vide également qu'ils traversèrent pour arriver enfin dans un corridor long et mince, qui d'un côté aboutissait à une porte fermée à clé. Ils regardèrent par le trou de la serrure, mais c'était tout noir. De l'autre côté, on voyait un escalier monter, tourner et se perdre. C'était la seule chance de voir se continuer l'aventure. Ils écoutèrent encore une fois, puis à pas de sioux, le corps penché en avant, les bras écartés pour maintenir leur équilibre, ils gagnèrent l'escalier qui n'était pas très long, assez bien éclairé par une minuscule fenêtre, à l'unique carreau scellé dans le mur. Ils montèrent en rampant. En haut, la porte était fermée, mais heureusement, la clé n'avait pas été tournée. Pierre s'assit sur la dernière marche et colla son oreille contre le vantail. Il n'avait plus du tout peur maintenant et c'était lui qui allait de l'avant. Frédéric inspectait le jardin par la fenêtre. Tout semblait calme, comme à leur arrivée. Aussi, avec d'innombrables précautions, ouvrirent-ils la porte. La poignée était huilée et aucun bruit n'en résulta. Comme ils débouchèrent, ils se virent dans le hall de la maison. La porte d'entrée était vitrée et l'on apercevait le portail blanc qui ouvrait sur le chemin menant à la grand-route. Il y avait justement un homme qui avait l'air d'inspecter la maison. Il aurait pu les voir, s'il avait su! Tous deux s'aplatirent sur le sol aussi vite que possible.

— Tu crois qu'il nous a vus?
 — Je ne sais pas... Je crois pas: la route est trop loin.
 Pierre releva précautionneusement la tête et guigna par-dessus le panneau inférieur de la porte, qui était en chêne massif et décoré. L'homme avait tourné le dos.
 — On a eu chaud, souffla Frédéric.
 Ils montèrent l'escalier aux marches de marbre blanc, qui menait à une autre porte vitrée, derrière laquelle on apercevait vaguement des masses noires qui pouvaient être des meubles. La porte était fermée. Mais sur les côtés, il y en avait deux plus petites, avec leur clé dans la serrure. Celle de gauche ouvrait sur l'escalier qui montait aux étages supérieurs.
 — Nous monterons après, dit Frédéric. Visions d'abord le bas. Et ils tournèrent la clé pour ne pas être pris à revers. Celle de droite menait à un petit couloir sombre fermé par une seconde porte, qui elle-même révélait, une fois ouverte, une grande pièce plongée dans les ténèbres. Ils y avancèrent en tâtonnant, butant à chaque instant, ce qui faisait un affreux tintamarre et leur donnait la crainte d'être surpris. A la fin, Pierre frotta une allumette dont la lueur donnait la crainte d'être surpris. A gauche, il y avait encore une porte grande ouverte: ils la franchirent. Ils étaient dans la salle que l'on apercevait à travers la baie vitrée. Un peu de jour filtrait à travers les fentes des volets. Quand ils eurent parcouru toute la pièce, qui devait occuper le devant de la maison, ils s'assirent dans les fauteuils recouverts de housses, et ils écoutèrent. Mais le silence était absolu.

— On en fera notre château, dit Pierre, tout à fait rassuré. On dirait qu'on serait des chefs de voleurs, et c'est là qu'on amènerait nos prisonniers pour les torturer et leur faire avouer où ils auraient caché leur trésor.
 Frédéric courut à travers la pièce, s'accroupit près d'une porte-fenêtre et se mit à mimer le bruit de la mitrailleuse: tac-tac-tac-tac-tac. L'autre défendait la fenêtre latérale.
 — J'en ai tué un, dit-il.
 Mais l'ennemi bientôt en eut assez et leva le drapeau blanc. Ils ressortirent et se mirent à monter l'escalier qui prenait sur la gauche. Il était interrompu en son milieu par un palier avec une fenêtre qui donnait sur une petite terrasse sans barrière, l'avant-toit de la porte principale. Juste à côté croissait le bouleau dont avait parlé Frédéric. Ils laissèrent la fenêtre entrouverte. Comme cela, si le moindre danger surgissait, ils pourraient battre en retraite sans passer par la cave. Le second étage comprenait six chambres, entièrement vides, reliées par un corridor. Pierre poussa un contrevent. On apercevait les roseaux et les saules, et plus loin le hangar du canot et l'embouchure de la Venoge.
 — Ils auraient pu nous voir, dit-il.
 Le regard plongeait dans chacun des bosquets qu'ils avaient cru impénétrables. Et même, Frédéric finit par repérer leur radeau.
 — On l'a échappé belle, répétait-il en secouant les doigts comme s'il s'était brûlé.
 Au bout du corridor, un nouvel escalier montait jusqu'à un vaste galetas poussiéreux, vide également.
 — Nous y mettrons nos trésors.
 (A suivre.)

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

RENVERSÉE PAR UNE VOITURE. — Hier, à 17 h. 30, la petite Laurence Wille, âgée de 6 ans, qui s'était avancée sur la chaussée, devant l'immeuble portant le numéro 8 de la rue de la Promenade, a été renversée par une voiture. La fillette a été conduite à l'hôpital pour un contrôle.

COLLISION. — Hier, à 19 h. 10, deux voitures se sont heurtées à l'intersection des rues de la Place-d'Armes et de la Chapelle. Légers dégâts matériels.

L'EXERCICE DE PROTECTION CIVILE. — La cp. PA 101, en état d'alerte à La Corbatière, est intervenue sur appel du chef local de la Protection civile — selon le programme établi — dans la soirée d'hier. Les scies à moteur et les chalumeaux oxyhydriques ont particulièrement retenu l'attention des curieux, des autorités et des commandements.

Sur la place du Marché, un groupe de résistants à la guerre a déployé des pancartes et a distribué des papillons qui disaient entre autres ceci: *La «protection» civile est un attrape-nigauds. Les armes modernes sont infiniment plus terribles que ne le prétendent les militaires.*

Aujourd'hui, au Vietnam, pour un soldat tué, six civils dont quatre enfants sont écrasés par les bombardements.

La seule protection efficace, c'est la sécurité collective. Elle n'est possible que par le renforcement de la force de police internationale des Nations Unies et par le désarmement progressif des troupes nationales.

UN CAMBRIOLEUR S'ÉVADE A BERNE. — Un dangereux individu, J.-L. Boury, qui était impliqué dans le fric-frac du Musée des beaux-arts de Besançon, qui avait cambriolé un bar en notre ville, et molesté les policiers qui avaient procédé à son arrestation, s'est évadé des prisons de Berne.

ÉTAT CIVIL

2 mai 1967

Naissances

Mentha Alexandre-Pierre, fils de Pierre-Henri, commerçant, et de Vivianne-Marieline née Bourquin.
Jolidon Nathalie-Marie, fille de Philippe-Marcel, horloger, et d'Anne-Marie-Florence née Mariettan.
Hofer Marc-André, fils de Harald, horloger, et d'Odilia née Bouhall.
Vurlod Nathalie-Anne, fille de Jean-Daniel-Alfred, employé de banque, et de Jeanne-Chantal née Inglinoli.
Augsburger Anne-Isabelle, fille de Claude-Georges, économiste, et de Christiane-Danielle-Madeleine née Vonwihl.

Décès

Oeschger Jeanne, ouvrière, née le 18 mai 1893, célibataire (Neuve 5).
Jacot Louise, ménagère, née le 7 février 1888, célibataire (Crêt-du-Lochie 60).
Sagne née Huguenin-Wuillomenet Sara, ménagère, née le 19 novembre 1893, veuve de Frédéric-André-Alfred (Cernil-Antoine 9).
Migliorini née Fabbri Maria-Zéline-Cesira, ménagère, veuve de Romano-Giacomo (Forges 27).

CARNET DU JOUR

AUJOURD'HUI MERCREDI

Cinéma

CORSO: 15.00 et 20.30, «100 000 Dollars pour Ringo».
EDEN: 15.00 et 20.30, «Mademoiselle».
PALACE: 14.30 et 20.30, «Au Risque de se perdre».
PLAZA: 20.30, «L'Extase et l'Agonie».
REX: 20.30, «Anna».
RITZ: 20.30, «Alvarez Kelly».
SCALA: 15.00 et 20.30, «Les Invincibles».

Divers

MANOIR: exposition P.-A. von Gunten.

Pharmacie d'office

Officine No 3 des Pharmacies Coopératives, Léopold-Robert 108.
Dès 22.00 le No 11 renseigne.

DEMAIN, JEUDI DE L'ASCENSION

Cinéma

CORSO: 15.00 et 20.30, «100 000 Dollars pour Ringo».
PALACE: 15.00 et 20.30, «L'Homme de Rio»; 17.30, «L'Avventura».
PLAZA: 15.00 et 20.30, «L'Extase et l'Agonie».
REX: 17.30 et 20.30, «Anna».
RITZ: 15.00 et 20.30, «Le Volcan interdit».

Divers

GALERIE DU MANOIR: exposition P.-A. von Gunten.

Pharmacie d'office

Officine No 3 des Pharmacies Coopératives, Léopold-Robert 108.
(Dès 22 h., appeler le No 11.)

LES CULTES

Ascension, jeudi 4 mai 1967

Eglise réformée évangélique. — Pâraisse du Grand-Temple: 9.45, culte, M. Cochand. Oratoire: pas de culte.
Pâraisse Farel (temple Indépendant): 9.45, culte, M. Frey.
Hôpital: 9.45, culte, M. Rosat.
Pâraisse de l'Abbeille: 9.45, culte, M. Wagner.
Pâraisse des Forges: 8.30 et 9.45, culte, M. Soguel.
Pâraisse de Saint-Jean (salle de Beau-Site): 9.45, culte, M. Secretan.
Pâraisse des Eplatures: 9.30, culte, M. Montandon.
Pâraisse des Planchettes: dès 13.30, thé. vente paroissial au Pavillon des fêtes.
Les Bultes: pas de culte.
Pâraisse de La Sagne: 8.50, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Olivier Vuille, pasteur à Chardonne.
Les Ponts-de-Martel: 9.45, culte au temple.
Eglise catholique chrétienne. — Eglise Saint-Pierre (Chapelle 7): 7.30, messe de communion; 9.45, messe solennelle.
Eglise catholique romaine. — Sacré-Cœur et Notre-Dame de la Paix: horaire des messes comme le dimanche.

L'épine noire est en pleine floraison

Samedi, nous avons suivi le Doubs de Soubey à Saint-Ursanne. Le mai avait fait une timide apparition tandis que l'épine noire, elle, était en pleine floraison. Il faudra donc s'attendre encore à quelques jours de froid, si nous croyons à la légende qui s'attache à ces bruissements piquants, mais fort jolis à voir.

Le gel, qui sévit la nuit, a stoppé la végétation; il suffira par contre d'une pluie chaude suivie d'une journée ensoleillée pour lui assurer un nouveau départ en force, et tout rentrera dans l'ordre.

Les saules, sous l'effet de la bise, onduleux doucement et se penchaient à la rencontre de l'eau particulièrement limpide du Doubs, qui s'étale largement dans cette région.

Nous nous sommes arrêtés à la ferme de la Charbonnière, pour faire causette avec la fermière occupée à sarcler des groseilliers et pour nous intéresser au système de câbles qui soutiennent une nacelle et lui permettent de traverser la rivière. C'est par ce moyen simple que les enfants commencent et finissent le trajet d'une heure de marche qui les mène à l'école d'Epaouvillers. Ce trajet aller et retour, ils l'accomplissent chaque jour avec plaisir et ils ne se plaignent surtout pas de sa durée. La ferme n'a pas de cachet spécial; elle est vieille, sans plus, mais s'incorpore bien dans le paysage et mériterait une réfection d'importance qui ne viendra probablement pas. En effet, le domaine qui est assez grand pour permettre l'élevage d'une vingtaine de pièces de bétail semble condamné. Il appartient aux Forces Motrices Bernoises, qui, ayant renoncé heureusement à la construction de nouveaux barrages, ne tiennent plus à investir de l'argent dans une rénovation des bâtiments, ni même à rester propriétaires du domaine dans son ensemble. Il paraît que l'Etat de Berne s'en rendrait propriétaire pour en faire une zone de reboisement. Alors, adieu la ferme, adieu ces arbres fruitiers tordus et moussus qui ne donnent que de très rares fruits, mais apportent au paysage un côté qui enchante les poètes, et de l'ombre en été. Souhaitons à ces sympathiques agriculteurs, qui habitent là depuis onze ans, de pouvoir y rester encore longtemps puisqu'ils se plaisent dans ce coin isolé et tranquille.

Arrivés à Tariche, nous nous sommes assis à la terrasse du restaurant,

FILLETTE SAUVÉE DE LA NOYADE. — La petite S. K., 21 mois, qui se trouvait au bord du Doubs, à Goumois, est tombée à l'eau malgré la surveillance de ses parents. Heureusement, un employé PTT de La Chaux-de-Fonds, M. R. Verdon, pique-niquait à proximité. Il plongea et put ramener la fillette saine et sauve à la surface. Notons que c'est la troisième fois que M. Verdon accomplit un tel acte mais la première où la vie de l'accidenté est sauve.

CAMION MILITAIRE CONTRE VOITURE. — Dérapant à la suite d'un coup de frein, un camion militaire s'est jeté contre une voiture, hier matin à Monruz. La conductrice de l'auto, M^{me} G. Cart, a été blessée au visage et hospitalisée. Gros dégâts.

UNE FILLETTE TOMBE D'UNE FENÊTRE. — A la rue du Plan, hier soir, la petite Cosette Stoutzmann, trois ans, est tombée d'une fenêtre sur une place cimentée, trois mètres plus bas. Elle a été hospitalisée, souffrant de douleurs dorsales.

UN OUVRIER BLESSÉ. — M. N. di Tommato, quarante ans, est tombé hier du camion sur lequel il était juché, dans une carrière des environs de Neuchâtel. Souffrant de douleurs au thorax, il a été hospitalisé.

GRANDSON: Les camions passent. — Le Département vaudois des travaux publics autorise dès aujourd'hui à nouveau les poids lourds à passer par Grandson, dans le sens Yverdon-Neuchâtel. Dans le sens inverse, les poids lourds devront emprunter la déviation précédemment réservée au trafic léger, par Fontaines-Neuves-Vugelles (réd.: cette déviation nous paraît bien peu adaptée au trafic lourd). Toutefois, seuls les camions du trafic régional du Pied-du-Jura devraient utiliser cette possibilité. Pour les «longs courriers», recommandation expresse est faite de continuer à emprunter l'itinéraire Morat-Payerne.

au milieu des pêcheurs qui attendaient la tombée du soir pour mieux tromper les poissons, avant de gagner Saint-Ursanne la Belle.

E. M.

Chronique jurassienne

Au Comité directeur du PSJ

Le Comité directeur du Parti socialiste jurassien (PSJ) s'est réuni à Moutier, sous la présidence de Charles Mertenat. Après la liquidation des affaires administratives, il a entendu un exposé du conseiller d'Etat Henri Huber, au sujet du programme d'action du conseil exécutif en vue de trouver une solution au problème jurassien. De la discussion, il ressortit que le Comité directeur du PSJ soutiendra efficacement tous les efforts tendant à trouver une solution satisfaisante. Le comité, avec les députés, examina l'ordre du jour de la prochaine session du Grand Conseil qui va s'ouvrir le 8 mai. Ce fut l'occasion d'un utile échange de vues. En fin de séance, les dirigeants du PSJ abordèrent les problèmes qui se posent à la classe des salariés devant l'augmentation constante des produits de première nécessité. Cette politique ne peut durer et le PSJ déplore l'attitude des autorités fédérales qui en assument l'entière responsabilité. (w.)

MOUTIER: Issue fatale. — Le tragique accident dont fut victime, lundi soir, M^{me} Marguerite Humard, sur la route Marnand-Henniez, a jeté la consternation dans la région où M^{me} Humard, qui exploitait le Restaurant du Soleil à Châtillon, était très connue. Partie en compagnie de ses deux sœurs, M^{me} B. Schaffter, de Bienne et M^{me} R. Niederhauser, de Delémont, et d'une parente, M^{lle} Michèle Comte, de Châtillon, pour se rendre à un enlèvement à Genève, M^{me} Humard au retour s'arrêta chez sa fille, à Lucens. Après avoir pris en charge son petit-fils Gilles Forni, cinq ans, M^{me} Humard était victime d'un accident. Si le petit Gilles en sortait indemne, les trois passagères étaient plus ou moins gravement blessées et la conductrice, M^{me} Humard, 51 ans, devait décéder vers 1 h. du matin. M^{me} Schaffter souffre d'une fracture de la mâchoire et d'une plaie ouverte à une jambe. M^{me} Niederhauser d'une fracture à la jambe et M^{lle} Comte d'une fracture du nez.

Au Conseil général de Saint-Imier

Séance du 27 avril 1967, présidée par notre camarade Boillat. Trente-trois conseillers sont présents.

Le président ouvre la séance en saluant MM. Tièche et Badertscher, du Bureau d'ingénieurs Allemand & Tièche, et de M. Beyerler, chef des Travaux publics, qui donneront toutes explications nécessaires relatives à la réfection de la route de la Clé. M. Tièche aborde ce sujet. La route de la Clé, explique-t-il, part du passage à niveau proche de la fabrique Mœris et va se raccorder à la route cantonale en direction de Sonvilier. Il est prévu une chaussée de 6 m. de largeur flanquée de chaque côté d'un trottoir de 2 m. de large. Il est tenu compte du plan de zone et d'alignement, ainsi que des canalisations existantes et autres à établir. Ce projet pourrait être réalisé en deux ou trois étapes. Dans le premier cas, les prix dévisés seraient: première étape, 648 500 fr.; deuxième étape, 401 600 fr.; troisième étape, 353 800 fr. Dans la seconde hypothèse, il faudrait compter: première étape, 933 500 fr.; seconde étape, 506 400 fr. Le coût total serait donc, dans les deux cas, sans l'achat des terrains ni les installations d'eau potable et d'électricité qui incombent, pour les deux derniers, aux Services techniques, de 1 439 900 fr.

Répondant à une demande du maire Delaplace concernant un subventionnement éventuel du canton et de la Confédération, M. Tièche déclare que celui-ci peut être envisagé, cette route pouvant, en cas de nécessité, servir de voie de détournement. Le Conseil général n'a pas à prendre position, l'exposé fait ayant pour but de renseigner les conseillers d'une façon complète.

DELÉMONT. — Les ménagères sont rendues attentives à l'annonce paraissant dans le présent numéro, concernant l'enlèvement des ordures ménagères.

CHRONIQUE LOCLOISE

La lumière sous un jour nouveau

Mardi soir, à l'Aula du Technicum, M. Jean Rossel, directeur de l'Institut de physique de Neuchâtel, parla de ce sujet en présence d'un nombreux auditoire. Présenté par M. P. Steinmann, directeur du Technicum, l'orateur entra directement dans le vif du sujet.

C'est au début du XVII^e siècle que le monde a pris une conscience profonde du concept de la lumière physique, concept qui s'épanouit au XX^e siècle avec la théorie des quanta et celle de la relativité. Descartes, Newton, Huygens ont formulé des théories qui oscillaient entre le concept de corpuscules et de lumière ondulatoire. La théorie de Maxwell a établi un seuil favorable à l'élaboration des concepts les plus modernes.

En 1905, A. Einstein, élaborait sa théorie de la relativité restreinte. Le phénomène du discontinu de l'ondulation lumineuse, mis en évidence par Planck, fit avancer et préciser l'étude de la lumière.

A l'aide de schémas judicieusement commentés, M. Rossel illustra quelques-unes des caractéristiques des ondulacions temporelles et spatiales, cohérentes pour le son, incohérentes pour la lumière.

Avec le laser, la lumière entre dans un nouveau champ d'application; elle ouvre des possibilités immenses à la

science de l'optique, par l'utilisation de faisceaux lumineux d'une cohérence extraordinaire.

L'holographie, production d'images tridimensionnelles sans utilisation de lentilles, est une possibilité qui est née de la découverte du laser.

Utilisant ensuite divers appareils d'une grande précision, le professeur Rossel nous fit assister à quelques expériences très intéressantes dans l'utilisation du laser.

J. B.

LE MORS AUX DENTS. — M. Allenbach, agriculteur à la Combe Monteban, suivait, hier vers 16 h. 30, la route du Prévoux, avec son attelage. Comme il allait croiser un camion chargé de bottes de paille, le cheval prit peur et s'emballa. Le conducteur chuta lourdement à terre, tandis que la bête, affolée, s'enfuyait, endommageant au passage une auto à l'arrêt près du Jet-d'Eau, puis dans le deuxième tunnel du Col, un autre véhicule. Tandis que l'on conduisait M. Allenbach à l'hôpital, la bête finit par rentrer chez elle.

PROTECTION CIVILE. — L'autorité militaire a décidé de supprimer l'exercice prévu le 3 mai 1967. Sans commentaire.

ÉTAT CIVIL

Naissance

L'Éplattener Bénédicte-Anne-Olga, fille de Jean-Louis-Maurice, pasteur, et de Mireille-Olga née Vercauteren.

Promesse de mariage

Jeker Jean-Claude, horloger, et Lopez Isabel-Martirio.

Mariages

Neuenschwander Claude-André, compositeur typographe, et Palm Berit-Inggerd.
Péquignot Léon, employé de bureau, et Bruderer Dora.
Burgat Blaise-Renaud, radio-électricien, et Matthey Yolande.
Zindel Jakob, constructeur, et Lange Traute-Hanna.
Da Silva José-Luis, mécanicien décolleteur, et Renaud-dit-Louis Josette-Locloise.

MÉMENTO LOCLOISE

AUJOURD'HUI MERCREDI

CINÉMA CASINO: 20.30, «Rebecca».
CINÉMA LUX: 20.30, «Le Spectre du Professeur Hitchcock».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative.
(Dès 21 h., le No 11 renseigne.)

DEMAIN, JEUDI DE L'ASCENSION

CINÉMA CASINO: 14.30 et 20.30, «Rebecca».
CINÉMA LUX: 14.30 et 20.30, «Le Spectre du Professeur Hitchcock».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative.
(Dès 21 h., le No 11 renseigne.)

LES CULTES

Eglise catholique chrétienne. — Le Locle, Chapelle Saint-Jean (Lion-d'Or 8). 8.30, messe solennelle.

Chronique biennoise

APRÈS LE DRAME D'AARBERG.

On ignore toujours les causes exactes du dramatique accident qui coïncida la vie à cinq personnes, lundi soir, entre Lyss et Aarberg. La police a lancé un appel à des témoins éventuels. Seules les déclarations d'une des deux survivantes de l'accident, M^{lle} Schreier, dont les parents habitent La Chaux-de-Fonds, apportent quelques détails: la voiture pilotée par son fiancé, dit-elle, s'est mise à zigzaguer sur la chaussée mouillée et se mit en travers de la route. C'est à ce moment que la voiture biennoise occupée par M. et M^{me} Bahlo (34 et 30 ans) et leur petite fille de 5 ans (l'autre rescapée), heurta de plein fouet le véhicule bâlois où se trouvait M^{lle} Schreier. Le conducteur de ce dernier, M. D. von Schenk, 35 ans, docteur en biologie, M. N. Cornaz, 29 ans, étudiant, et M^{lle} D. Kapp, tous trois de Bâle, ont été tués, ainsi que le couple Bahlo. Quant aux deux rescapés, leur état est aussi satisfaisant que possible.

Adopter le projet de construction de la route Champ-de-la-Pelle reliant la rue des Sapins avec la rue de Champ-Meusel.

Le mandataire de la fraction libérale-paysanne, M. Rubin (lib.), propose la non-entrée en matière. Le maire rappelle que cet objet a été étudié par les commissions intéressées et, qu'en plus, sa réalisation est urgente. Au nom du groupe socialiste, Vollaert souligne également l'urgence et recommande l'acceptation du projet. Après une longue discussion, M. Rubin se rallie à la proposition Vollaert, mais il demande que l'on revoie le devis. M. Simon-Vermet (chr.-soc.) apporte l'adhésion de son groupe. Il aimerait bien, en plus, être renseigné sur le plan financier. Celui-ci sera présenté dans la prochaine séance du Conseil général. Le projet est alors adopté par 33 voix et 3 abstentions.

Voter un crédit de 11 300 fr. pour la construction d'un mur au sud de l'immeuble Jardin d'enfants, à la rue de Beau-Site.

Le crédit est accordé par 32 voix et 4 abstentions.

Nomination du secrétaire du Conseil général, en remplacement de M. J.-Cl. Schwaar, démissionnaire.

M. Meyrat (lib.) est nommé à l'unanimité.

Nomination d'un membre et de deux suppléants dans la Commission de vérification des comptes (remplacement de J.-Cl. Schwaar).

Vollaert (soc.) présente J.-Cl. Berthoud, qui est élu vérificateur. Sur proposition de M. Simon-Vermet (chr.-soc.), J.-L. Cosandey est nommé suppléant.

Nomination d'un membre dans la Commission de l'Ecole secondaire, en remplacement de M. A. Sieber.

La fraction libérale-paysanne propose M. F. Schwaar, qui est élu.

Nomination de quatre membres dans la Commission d'étude pour l'attribution de bourses d'études.

Après un vote au bulletin secret, M. B. Grünig (pub.) et Fr. Meyrat (soc.) sont élus au premier tour; le sort au second: H. Weber (soc.) et M. E. Geiser (chr.-soc.).

RÉPONSE A L'INTERPELLATION DE M. F. MISEREZ

Le Conseil municipal transmet au Conseil général le rapport concernant le décompte de la station de filtration des eaux de Cormoret, rapport examiné par les anciennes commissions des Services techniques et de vérification des comptes. Il en ressort que la comptabilité (des Services techniques) démontre une grande confusion et que la concordance des dates exactes laisse à désirer, spécialement en fin d'année. Les extournes rendues nécessaires ensuite de la légèreté avec laquelle les écritures premières ont été passées sont anormalement nombreuses. Il a été cependant possible de retrouver les comptes dans lesquels la différence a été trouvée et l'ordre comptable donné:

Station de Tivoli, 14 993 fr. 30 — réserve pour mur; station de Tivoli, 4506 fr. 30 — réserve pour vannes; travaux de réseau, 13 747 fr. 60 — travaux de réseau; le total est donc de 33 247 fr. 20 en face d'une différence constatée de 33 249 fr. 20.

Voici les conclusions du rapport: «Il apparaît donc que le décompte présenté au Conseil général ne comprenait uniquement que les frais occasionnés par le projet présenté et que la différence constatée, plus celles annoncées, n'y figuraient pas, ce qui explique facilement la situation.»

Une longue discussion suit les commentaires donnés par Vollaert (soc.), M. Moser (lib.) et M. Miserez (chr.-soc.), et il ressort de celle-ci que la confiance en les Services techniques est fortement ébranlée.

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Coop: « Pas de tolérance pour le retard »

« Pas de tolérance pour le retard » : cette phrase par laquelle Marc Kernen, président du comité des Coopératives Réunies, établit une comparaison entre l'œuvre des horlogers des Montagnes neuchâteloises et celle de l'Union suisse des coopératives, dans son allocution de bienvenue, peut être prise comme thème général de l'assemblée de printemps de la Fédération régionale II de l'USC (Neuchâtel-Jura), qui s'est tenue samedi à la Maison du Peuple. Au centre de ces assises prit place en effet un véritable examen de conscience de l'USC, contenu dans le rapport annuel que présentait sous une forme originale André Vuilleumier, membre de la direction. On verra, à lire le résumé de la substance de ce rapport, que si l'on ne manque pas, à Bâle, de sens des réalités, on a aussi, bien ancré, celui du progrès et de la décision.

1966 : EXPANSION ÉCONOMIQUE FREINÉE

L'expansion de l'économie helvétique, expliqua A. Vuilleumier, si elle s'est poursuivie en 1966, n'en a pas moins révélé qu'elle ralentissait. L'augmentation de la productivité nette a été fort diverse selon les branches, et il n'y a guère que l'industrie horlogère et celle des produits chimiques qui enregistrent un élan réjouissant. Le volume de la construction est en recul. Les dépenses pour l'alimentation le sont également, en faveur des services et de l'épargne. Cette situation crée pour toutes les associations commerciales, et pour Coop en particulier, l'obligation d'augmenter la rentabilité. Tel est le souci premier, qui s'accompagne de ceux qu'occasionnent la difficulté d'investir, et le renchérissement des prix intérieurs qu'il est impossible de compenser par les importations, en raison de la structure périmée de nos importations et de notre agriculture. L'augmentation de 4,6% du coût de la vie en 1966 est dû pour près de la moitié à la politique d'intérêts pratiquée par la Confédération. C'est la part payée par chaque Suisse, dira A. Vuilleumier, à la stabilisation (partielle) de la conjoncture dans notre pays.

CONCENTRATION NÉCESSAIRE

Ces considérations préliminaires faites, le rapporteur s'attacha à présenter la situation de l'USC. En 1966, Coop a augmenté de 66 à 85 le nombre de ses supermarchés de plus de 400 m². Le nombre des autres maga-

sins à libre-service s'élève maintenant à 1091, lorsqu'il reste 1381 magasins avec serveurs. Mais ceux-ci ne réalisent pas 20% du chiffre d'affaires total ! Relevons, sur le front de vente, un secteur qui se développe très fort : celui de la boucherie. Les services de boucherie ont augmenté de 225 unités en cinq ans, et sont en passe de représenter 10% du chiffre d'affaires total. Celui-ci s'est élevé à 2,2 milliards de francs en 1966 (plus 2,6 milliards avec les livraisons aux sociétés affiliées), ce qui représente une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente.

Une comparaison honnête et intéressante avec la situation des concurrents de Coop montra que Coop et Migros restent en compétition acharnée pour la première place, laissant loin derrière eux les autres organisations de vente. Mais si Migros a réalisé, en 1966, un chiffre d'affaires encore inférieur à celui de Coop, elle y est parvenue avec moins de 700 magasins, tous sans serveurs, alors que Coop en a près de 3000, dont la moitié à peine sont à libre-service. Cette comparaison ne manque pas de porter à réflexion !...

L'USC doit arriver à une rationalisation aussi poussée que sa concurrente. L'examen des comptes, qui bouclent très favorablement, laisse d'ailleurs apparaître ce lent processus de concentration et d'augmentation de la productivité. « Tout le travail est dans l'œuf, mais l'œuf n'est pas encore éclos » fut le commentaire d'A. Vuilleumier.

PRONOSTICS

Celui-ci évoqua encore deux points : le budget 1967 et la libération des prix.

Pour le premier, qui prévoit une augmentation du chiffre d'affaires de 7,5%, une nouveauté doit être relevée, qui l'accompagne : les pronostics de vente dans les différents secteurs. La tendance générale qui ressort de ces pronostics est que le secteur non alimentaire sera le « sauveur » du secteur alimentaire, où une diminution de vente est à prévoir notamment pour le café, les pâtes et les conserves. Les pronostics sont très favorables en ce qui concerne les produits de nettoyage et de toilette, les combustibles et la boucherie entre autres.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Pour le second, A. Vuilleumier commenta la « défaite » de Promarca, qui aboutit à la suppression des prix im-

posés pour les articles de marque. Cette suppression donne des soucis à l'USC, d'un côté, dit le rapporteur. Le phénomène qui va se produire sera un rapprochement : les maisons qui étaient cartellisées vont baisser leurs prix et celles qui ne l'étaient pas vont augmenter leur qualité. Mais dans le domaine des produits chimiques, par exemple, il sera difficile de tenir la concurrence des grandes marques, qui ont d'immenses installations de recherche. L'USC devra tenter de s'allier avec les coopératives sœurs des autres pays pour mettre en commun les ressources en matière de recherche chimique.

POUR UNE PLANIFICATION FÉDÉRALE

Cet exposé très dense fut suivi d'une allocution d'André Sandoz, président de la ville, qui, après avoir dit toute sa satisfaction d'avoir suivi les débats de la Fédération II, lança un appel en faveur d'une planification fédérale décisionnelle des investissements. Il y a des priorités à définir en cette matière, dit-il, et une telle planification est une condition essentielle de la réussite de la politique conjoncturelle.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

L'assemblée présidée par Henri Verdon, conseiller communal de Neuchâtel, a bien entendu liquidé aussi les questions administratives et a notamment :

- pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 17 juin à Interlaken ;
 - fixé au 21 octobre à Saint-Imier l'assemblée d'automne de la Fédération II ;
 - appris avec plaisir qu'une journée pleine de réjouissances (rallye, jeux, concours, danse) sera offerte aux employés de la Fédération II et à leurs familles, cet été à Saignelégier ;
 - noté une initiative de propagande prise par le comité : une lettre circulaire sera désormais envoyée à tous les nouveaux ménages de localités neuchâteloises et jurassiennes, accompagnée d'un cadeau consistant en un carnet muni de 100 fr. en timbres-ristourne, des pâtes alimentaires et un bon pour des produits de lessive.
- Un bon souper réunit enfin la plupart des délégués dans une ambiance très « coopératrice » !

M.-H. K.

Avant le Conseil général

Achat de terrains aux Eplatures et Musée paysan

La société immobilière Cité 59 S.A. possède des terrains aux Eplatures. L'article 2477, « Sur les Sentiers », a attiré l'attention depuis plusieurs années déjà de l'ASPAM d'abord, du Musée paysan et artisanal ensuite. La ferme qui y est construite est considérée comme un immeuble historique datant du XVII^e siècle à protéger et à conserver, quoiqu'il ne figure pas encore sur la liste établie par la Commission cantonale de protection des monuments et des sites. La ferme est complétée par une place-jardin de 4560 m².

Des pourparlers, pour obtenir éventuellement la cession de cette ferme, fort longs ont finalement abouti à un accord, bientôt suivi d'une promesse de vente, signée par le Conseil communal et la société immobilière Cité 59 S.A., le 1^{er} avril dernier.

Les propriétaires désirent bâtir sur leurs terrains et ont soumis des propositions quant à l'implantation d'une série de grands bâtiments locatifs.

Les parcelles 2491 et 2475/76 se prêtent à des constructions en hauteur et l'immeuble rue des Crêtets 139-143 pourra fort bien compléter cet aménagement d'ensemble qui pourra former un tout. La société immobilière Cité 59 S.A. se déclare satisfaite des garanties que lui donne l'autorité communale quant à l'implantation de ses futurs immeubles et s'est déclarée d'accord, dans ces conditions, de céder gratuitement à la Fondation du Musée paysan et artisanal la ferme et les terrains « Sur les Sentiers ».

Ainsi, ensuite de l'arrangement intervenu entre les propriétaires et la commune, le Musée paysan et artisanal recevra gratuitement et en toute propriété la ferme et le terrain environnant.

Le nom de la fondation est « Fondation du Musée paysan et artisanal ». Le but de la fondation est de : constituer les collections d'un musée paysan et artisanal ; organiser ce musée et l'administrer de manière qu'il soit largement ouvert au public, sinon gratuitement, du moins en échange d'une modeste finance d'entrée.

La fondation ne poursuit aucun but lucratif. Elle observe une stricte neutralité politique et religieuse. Elle est administrée par un conseil de neuf membres.

Le Musée paysan et artisanal sera administré en collaboration aussi

étroite que possible avec le Musée historique de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Si, au cours de son existence, la fondation devait se dessaisir des biens qui lui ont été donnés gratuitement, lesdits biens immobiliers seront attribués à la commune de La Chaux-de-Fonds ou aux institutions qui celle-ci désignera.

Si la commune, devait prendre en charge l'immeuble Eplatures-Grise 5, l'institution à laquelle il sera attribué devrait respecter son classement comme monument historique et conserver son aspect XVII^e siècle, extérieurement et intérieurement.

En cas de dissolution de la fondation, ses biens ne pourront en aucun cas revenir aux fondateurs, mais seront attribués à la commune de La Chaux-de-Fonds.

La cession à titre gratuit de la ferme étant assurée, le Conseil communal s'est intéressé à l'achat des terrains pour lesquels des projets de construction n'étaient pas encore prévus par la société immobilière Cité 59 S.A. ; ils représentent 12 520 m² qui jouxtent la propriété communale où se trouve la fabrique Prometal (anc. Oxydor) et 5960 m² qui jouxtent le terrain du futur Musée paysan et artisanal et qui se prêteront très bien à la construction. Il s'agit au total pour les deux parcelles de 18 480 m² et les propriétaires ont finalement accepté l'offre de 140 000 fr. du Conseil communal, soit un prix moyen de 7 fr. 57 le mètre carré.

La situation des terrains et les prix pratiqués actuellement permettent d'assurer que cet achat est avantageux pour notre ville et qu'elle doit s'en rendre acquéreur.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Promesses de mariage

Breukel Hendrikus-Josephus-Maria, technicien, et Martin Marie-Claude.
Darbre Claude-Arthur, comptable, et Glauser Marlène-Nelly.
Manzoni Pietro, ouvrier, et Claffone Antonia.
Tartari Adriano-Battista-Felice, monteur d'antennes, et Coren Loretta-Maria.
Tornati Luigi-Angelo-Domenico, mécanicien de précision, et Caillet Gilberte-Agnès.

Mariages

Santschy Jean-Alois, décorateur, et Lobstiger Raymonde.
Clerc Jean-Louis-Claude, mécanicien, et Willemien Marlyse-Huguette.
Calame Roger-Louis, agriculteur, et Liechti Lucette-Emma.
Burgat Blaise-Renaud, radio-électricien, et Matthey Yolande.
Stocco Roland-Joseph-Albert, peintre, et Fragnière Raymonde-Marcéline.

EMISSION D'UN EMPRUNT

VILLE DE GENÈVE

5 1/4 %

1967 de Fr. 15 000 000

destiné à lui procurer les fonds nécessaires à la réalisation des travaux en cours (construction d'immeubles locatifs, d'écoles et autres travaux d'utilité publique).

Conditions de l'emprunt

Durée: 15 ans maximum.
Jouissance: 31 mai 1967. Coupons annuels.
Titres: de Fr. 1000 et Fr. 5000 nominal.
Cotation: aux bourses de Genève, Bâle, Berne, Lausanne et Zurich.

99 %

Prix d'émission: plus 0,60% timbre fédéral sur titres = 99,60%

Délai de souscription: du 3 au 10 mai 1967, à midi.

Des prospectus détaillés ainsi que des bulletins de souscription sont tenus à disposition auprès des banques en Suisse.

GROUPEMENT DES BANQUIERS PRIVÉS GENEVOIS
CARTEL DE BANQUES SUISSES
UNION DES BANQUES CANTONALES SUISSES

ARTICLES HYG.

1^{re} qual., 12 p. 4.50; lubrifié, 12 p. 6.50; assort., 24 p. 10.—
Expéd. discrète et rapide par
F. Widmer, case 54, Grand-Rue, 3000 Berne 8.

Docteur
A. Borle
Médecin-dentiste

de retour

C'est si simple d'apprendre à taper à

la machine à écrire

en la louant à raison de 20 fr. par mois chez Raymond, av. L.-Robert 110, à La Chaux-de-Fonds.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat, vente, échange
— Librairie place du Marché tél. 2 33 72

POMPES FUNÈRES Tél. (039) 5 45 64

ARNOLD WÄLTI

Av. Léopold-Robert 70 Jour et nuit
Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés



Grand choix de fleurs
Gerbes
Plantes
Couronnes

Tél. (039) 2 12 31
SERRE 81



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'enlèvement des ordures ménagères aura lieu
le vendredi 5 mai 1967
dans toute la ville, en lieu et place du jeudi 4 mai 1967, jour de l'Ascension.
Les ménagères sont priées d'en prendre bonne note.
Delémont, le 3 mai 1967.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PRÊTS
EXEL
Discrets Rapides Sans caution
BANQUE EXEL
Avenue Léopold-Robert 88
La Chaux-de-Fonds
Ouvert le samedi matin
Tél. (039) 3 16 12

Dans l'impossibilité de remercier chacun personnellement

LA FAMILLE DE MADAME MARGUERITE PORRET-JACOT-GUILLARMO

très touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus, remercie de tout cœur tous ceux qui, par leurs messages et leurs envois de fleurs, ont pris part à son grand chagrin et les prie de trouver ici l'expression de sa plus vive reconnaissance.

La Chaux-de-Fonds, avril 1967.

SANDOZ
PLACE DE LA GARE

Le problème hospitalier

M. René BURNET, chef du Service cantonal vaudois de la santé publique:

UN PLAN DYNAMIQUE ET NOVATEUR

Dans le cadre de l'enquête que nous avons menée sur le problème hospitalier en Suisse romande, enquête parue dans notre numéro du 29 avril/1^{er} mai, nous publions ci-dessous les déclarations que nous a faites M. R. Burnet, radical, chef du Service vaudois de la santé publique. Ces déclarations, si elles n'avaient pu malheureusement trouver place dans l'espace imparti à notre enquête, dans notre numéro spécial, n'en sont pas moins d'une extrême actualité, en cette période où le Grand Conseil vaudois doit débattre du projet de plan hospitalier.

La pénurie de personnel hospitalier est un problème à l'échelle mondiale. Les voyages que j'ai faits comme boursier de l'OMS me l'ont prouvé. Mais en Suisse, nous n'avons pas su nous saisir avec la rapidité et la vigueur nécessaires de ce problème, ce qui fait que nous accusons peut-être un retard plus grand que d'autres pays dans la voie de sa solution. Plusieurs facteurs sont à l'origine des retards: l'un de ceux-ci provient vraisemblablement du fait que les autorités sanitaires cantonales ont eu quelque tendance à penser que le souci de former du personnel infirmier incombait à la Croix-Rouge, alors qu'en réalité, celle-ci a avant tout à coordonner les choses, de faire bien sûr de la publicité, mais surtout d'édicter des directives et de délivrer des reconnaissances d'écoles, les initiatives pour la réalisation de celles-ci incombant à l'initiative privée et aux cantons.

Un effort « non stop »

Il faut toutefois noter que le canton de Vaud a fait des efforts « non stop » dans ce domaine. Vaud représente, dans nombre de secteurs des statistiques, 10% de la Suisse, mais en matière de formation de personnel hospitalier, il s'adapte à un pourcentage autrement important. Et maintenant il a son plan hospitalier. Un plan qui souffre la critique, oui, qui n'a pas trouvé toutes les solutions (celles que le monde entier cherche!), mais qui a de grands mérites. Un plan qui tente de concilier le passé avec les besoins nouveaux, mais qui est dynamique, qui s'adapte aux conditions à venir, et qui a d'ores et déjà prévu un certain nombre de nouveautés remarquables.

Repenser le recrutement

Je ne me lasse pas de répéter que la notion de pénurie de personnel soignant est des plus relatives et a une signification extrêmement différente d'un pays à l'autre. Or, dans la « misère générale » dans laquelle nous nous trouvons, nous ne sommes pas, dans le canton de Vaud, parmi les plus mal lotis, et nous avons depuis des années poussé à la production, si vous me passez cette expression commerciale, ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'ensemble des cantons suisses.

Le plan prévoit cependant que les écoles d'infirmières vaudoises vont pouvoir augmenter leur « production » dans des proportions qui permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Mais il s'agira de repenser tout le système du recrutement et de la formation pour certains secteurs. Il s'agit d'un métier difficile, et qui le deviendra de plus en plus, mais nous devons répartir mieux l'utilisation

des capacités, avoir une catégorie d'infirmières moins « calées » peut-être mais qui soient d'utiles infirmières soignantes ou infirmières hospitalières.

Il faudra établir de nouvelles écoles et notamment avec le système de formation selon le tronc commun, permettant un éventail plus large de possibilités de recrutement, tout en donnant à chaque élève une base solide de formation, avant que les éléments les plus capables soient dirigés dans les diverses spécialités.

Reclasser le personnel

Il est certain qu'on a fait des progrès dans la situation sociale et matérielle du personnel hospitalier. Le retard était énorme. Il a été comblé de façon spectaculaire, mais subsiste néanmoins: aucune infirmière, même chargée des plus hautes responsabilités, n'atteint la classe 15 de traitement du personnel cantonal, qui est celle du secrétaire moyen de l'administration... Deux éléments expliquent ce retard: d'une part, ce secteur a évolué, socialement, beaucoup plus tardivement que d'autres; d'autre part, on a toujours persisté à payer moins les femmes que les hommes. Un effort doit être fait pour reclasser le personnel hospitalier, surtout en ce qui concerne les infirmières-chefs et les monitrices. Mais, il faut le dire, tout ne réside pas dans une question financière. Il reste en effet qu'il est difficile de faire prendre des responsabilités aux femmes et, de ce fait, de trouver des infirmières qui acceptent de fonctionner comme chefs ou comme monitrices.

Souveraineté cantonale d'abord

La Confédération doit-elle prendre à sa charge les hôpitaux? La réponse est différente selon que l'on estime que les cantons sont souverains ou pas. Dans le premier cas, un subventionnement fédéral serait dangereux, en vertu du principe « qui paie commande! ». Mais la Confédération doit intervenir sur le plan des facultés de médecine. Je ne vois pas pourquoi on voudrait retirer aux cantons leur souveraineté en matière sanitaire, alors qu'on la leur laisse en matière scolaire, routière, d'épuration des eaux, etc., tous domaines dont les budgets sont plus pharamineux encore que celui des hôpitaux... Une planification de bas en haut vaut mieux, je crois, qu'une planification de haut en bas; c'est aussi une question de délais.

La LAMA: une réformette!

On propose quelquefois des solutions astucieuses pour calculer le

prix de revient de l'exploitation des hôpitaux. Mais l'important est de savoir comment on facture au malade. Et là, autant de cantons, autant de systèmes! On peut facturer le prix réel de revient, ou le fixer arbitrairement, c'est selon la politique de financement du canton. Il faut aussi admettre que la LAMA n'est plus adaptée à l'actuelle évolution hospitalière. Et la dernière révision de cette LAMA n'a été qu'une « réformette ». On n'en a pas fait la véritable sécurité sociale qu'on aurait dû en faire. Il est difficile pour un canton de mettre sur pied un dispositif valable et c'est pourquoi la solution devrait être recherchée sur le plan national, par une révision fondamentale de la LAMA. Un des systèmes qui pourraient être imaginés serait une solution s'apparentant à celle trouvée pour l'AVS. Mais il faut admettre que les obstacles à vaincre seraient assez nombreux vu l'existence de quelque neuf cents caisses de maladie.

Le coût de l'hospitalisation

L'Etat de Vaud applique un système qui, compte tenu de la défectuosité du système général, est excellent. Dans le système actuel de la convention d'hospitalisation, l'Etat supporte dix francs par journée d'hospitalisation, la différence entre le prix versé à l'Hôpital cantonal par les caisses de maladie et son prix réel. Mais le coût de la journée de malade va augmenter et, naturellement, avec lui, le coût des cotisations aux caisses de maladie. Deux systèmes seront alors possibles: les hôpitaux encaissent directement ce que cela coûte, les caisses de maladie paient ce que cela coûte, mais comme tout le monde ne peut plus alors payer le montant élevé des cotisations nécessaires, l'Etat doit prendre à sa charge, en tout ou en partie, les cotisations de ceux qui ne peuvent pas payer. Bonnet blanc et blanc bonnet: on fait en sorte que les cotisations restent les plus petites possible, les caisses de maladie ne paient qu'une partie des frais, et l'Etat verse la différence aux hôpitaux.

Dans le cadre du plan, on a fait des calculs: en 1980-1985, on estime que les frais d'exploitation des hôpitaux seront couverts à 48% par les divers partenaires de l'Etat, 52% resteront donc à la charge des pouvoirs publics. Comment ceux-ci paieront ces 52%, on ne le sait pas encore.

Former des médecins...

Pour couvrir les besoins futurs, Lausanne devra absorber encore plus d'étudiants en médecine. Sur le plan fédéral, l'effort de la Confédération dans le financement des Universités devra être poursuivi. De plus, un concordat intercantonal sur la formation de personnel hospitalier est urgent. Quant aux tâches futures du canton, le plan les définit. Si on le suit normalement, il ne doit pas y avoir de difficultés majeures. Des problèmes importants s'y rattachent, tels que ceux de l'enfance inadaptée et de la gériatrie.

Pour d'aucuns, la médecine de groupe est la solution de l'avenir,

mais ce problème est complexe et présente de nombreuses faces, et qui ne peuvent pas être ignorées. Si une médecine de groupe peut présenter un caractère rationnel, il convient de se souvenir que jusqu'à maintenant, les études médicales sont payées par les intéressés eux-mêmes, de même que l'installation de leur cabinet. Il y a là deux aspects qui méritent attention et dont la solution n'est pas aussi simple qu'il y paraît.

Une certaine méfiance

Si nous avons rencontré de la sympathie et de l'enthousiasme avec le plan hospitalier cantonal, nous avons également affaire à des personnes qui ne partagent pas les opinions qui s'y

trouvent; cela est naturel et dans l'ordre des choses. En revanche, nous avons toujours regretté une certaine méfiance et déplorons que l'on nous prête des intentions que nous n'avons pas nécessairement. D'aucuns confondent également allègrement planification, coordination, rationalisation avec étatisme. Vouloir faire accroire que ces termes font partie de la catégorie des synonymes nous paraît vouloir faire franchir certains pas par trop légèrement. Et c'est pourquoi je conclus en disant que nous souhaitons que l'on veuille bien manifester moins de méfiance à l'égard des promoteurs du plan hospitalier et que certains contacts seraient tout à fait de nature à faciliter bien des choses.

CHRONIQUE LAUSANNOISE

L'Ecole des polices municipales vaudoises

Sous l'impulsion de notre ami Robert Deppen, directeur de la police lausannoise, s'est créée une école des polices municipales vaudoises. Elle a pour but de former en deux ans, par un enseignement théorique et pratique, les agents de la force publique; au terme de ce stage, un diplôme de capacité sera délivré aux candidats.

C'est précisément à cette école, la première, que la presse a été conviée de rendre visite, mercredi après midi, à la caserne des pompiers.

Après un bref préambule de R. Deppen, qui précisa que cinquante aspirants suivent actuellement l'école, venus de Montreux, Pully, Vevey, Le Chenit, Payerne, Renens, Morges, Yverdon, Ollon, Rolle et Lausanne (dix-huit aspirants), le capitaine A. Graz donna une orientation générale sur les cours, allant de la rédaction des rapports à la prévention des accidents de chantier, de l'instruction civique au contrôle technique des véhicules. Puis nous avons suivi des leçons types, présentées par le pl. Lang, sur les lois et les ordonnances, de l'inspecteur Gaudard, sur les services extérieurs et intérieurs, du D^r Jaccard, sur la police sanitaire et du pasteur Burnand sur la formation morale. L'enseignement nous a paru bon, heureusement pas trop militaire, donné par des professeurs connaissant bien leur sujet. La visite se termina par une démonstration de gymnastique et de judo, deux disciplines indispensables à la préparation physique des policiers.

La création de l'Ecole des polices municipales vaudoises est une heureuse initiative et la visite à laquelle nous avons assisté nous a permis de nous rendre compte combien il était nécessaire d'opérer une refonte complète de la formation professionnelle des agents de police municipaux.

F. Ch.

LAUSANNE: Au Théâtre municipal: «La Fille du Tambour-Major». — Le directeur du service lyrique du Théâtre municipal n'a pas besoin de la critique adresse des louanges aux spectacles qu'il monte chaque printemps: ses salles sont garnies jusqu'au dernier fauteuil d'un public bien disposé, sachant d'avance ce qu'il vient voir et écouter et ne boudant pas son plaisir. Cela signifie que la saison printanière d'opéras et d'opérettes répond à un besoin.

La «Fille du Tambour-Major» met-tait un point final à la série de quatre ouvrages présentés cette année, soit «Manon», «Werther», la «Chauve-Souris» et enfin cette opérette alerte, pétillante, gracieuse et juvénile où Jacques Offenbach, sur un livret fort bien tressé, déploie ses talents, son humour, avec une précision d'écriture et une légèreté remarquables et qu'appréciait Wagner en personne.

L'action se passe en Italie lors des campagnes de Bonaparte, ce qui nous vaut des airs «militaires» entremêlés de chansons pittoresques ou tendres, la fleur bleue venant éclore par-ci par-là au milieu des éclats de rire, le tout habilement dosé. Les scènes parlées sont amusantes, l'argument plein de rebondissement.

Les interprètes prirent plaisir à mener l'aventure tambour battant. On doit les louer tous, sans restriction et relever non seulement leurs qualités de chanteurs mais encore leurs qualités de comédiens. Décors simples, jolis et ingénieux, costumes pimpants et soignés, orchestre prenant plaisir à soutenir le rythme de cette œuvre qu'il importait de bien enlever, ce à quoi veilla — avec compétence — un chef qui connaît son métier, M. Martignoni.

Géo H. B.

MAISON DU PEUPLE

Cercle ouvrier lausannois
Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15

Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques

Gérance: L. et R. Bavaud

FÊTE DU PRINTEMPS

Tous les jours, du 4 mai (Ascension) au 4 juin 1967

Grande fête foraine

Luna Park: auto-scooter - Squaw Valley - Avions - Train fantôme - Théâtre Broadway - Monza sport - Mur de la mort - Tirs - Jeux divers - Grande roue

OUCHY

PLACE DE BELLERIVE

CANTINE - BALS

Se recommandent, les forains et les sociétés organisatrices:
Société foraine - Confrérie des pirates d'Ouchy - Fanfare des employés CFF - Abbaye de Lausanne (avec son tir à l'arbalète) - Harmonie lausannoise

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

C'est décidé: la Grande-Bretagne va poser à nouveau sa candidature à la CEE

Le premier ministre Wilson a annoncé, mardi après midi, à la Chambre des communes que la Grande-Bretagne demandera de nouveau son entrée dans le Marché commun européen. Se fondant sur l'article 237 du Traité de Rome, la Grande-Bretagne présentera aussi sa candidature à l'Euratom et à la Communauté du charbon et de l'acier.

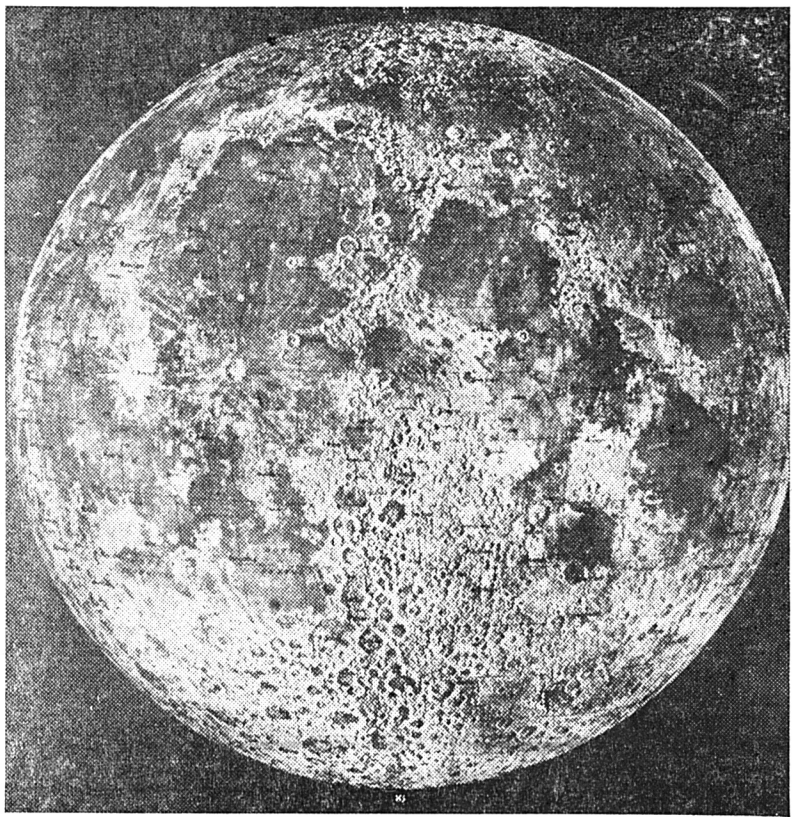
H. Wilson a ajouté que la Grande-Bretagne était prête à souscrire aux engagements du Traité de Rome, sous réserve des adaptations, et à la condition que les points litigieux soient réglés à la satisfaction de tous. H. Wilson a aussi déclaré que la politique agricole était une partie intégrante du Marché commun, et qu'il faudra s'accorder à ce sujet,

avec toutes les conséquences qui en découleront pour l'agriculture britannique.

Après Londres, Copenhague

M. Jens Otto, Krag, premier ministre du Danemark, a déclaré mardi soir que son pays, en même temps que la Grande-Bretagne, négociera son entrée dans le Marché commun européen. De son côté, la République d'Irlande a décidé de «réactiver» sa demande d'adhésion au Marché commun, a annoncé, mardi soir, le premier ministre Jack Lynch. Enfin, selon une déclaration de G. Lange, ministre du Commerce, la Suède attendrait les réactions à la candidature britannique pour poser la sienne.

Nouvelle carte lunaire soviétique



Pour marquer la Journée de l'astronautique, l'URSS a publié une nouvelle carte de l'hémisphère visible de la lune, préparée par l'Institut astronomique d'Etat et par les Services topographiques et géodésiques d'URSS. Cette carte se compose d'une série de photos extrêmement précises et est la première œuvre de ce genre à être publiée en URSS. La marge d'erreur n'est que de 100 à 200 mètres à la surface de la lune.

France: Fin des grèves

La Fête du travail 1967 aura mérité particulièrement son nom puisqu'elle aura été synonyme de cessation des hostilités dans les deux plus importants conflits sociaux que la France ait connus depuis de nombreuses années. Le travail, en effet, a repris mardi, en totalité, dans les mines de

fer de Lorraine, en grève depuis le 1^{er} avril. D'autre part, un protocole d'accord a été ratifié à Saint-Nazaire entre «mensuels» et direction des Chantiers Navals et l'Atlantique, où la remise en marche générale s'est faite mercredi matin, après soixante-trois jours d'arrêt.

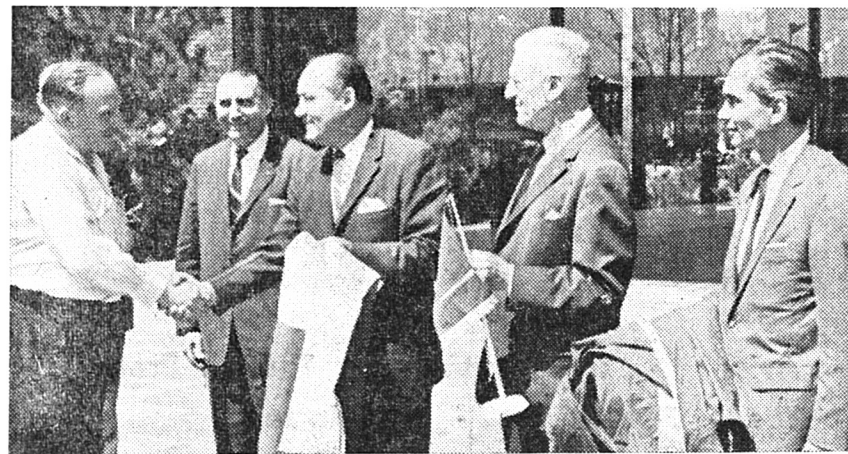
Bonn: W. Brandt fait le point

Les problèmes européens, ainsi que la détente avec l'Est, ont fourni les deux thèmes principaux d'une conférence de presse que W. Brandt, ministre des Affaires étrangères, a tenue pour dresser une sorte de bilan des quatre premiers mois d'activité diplomatique du gouvernement Kiesinger. Au sujet de l'Europe et de l'Angleterre, W. Brandt a déclaré que «le Gouvernement fédéral juge de manière positive tout élargissement du Marché commun». «Personnellement,

a-t-il ajouté, je verrais dans une adhésion anglaise une grande chance pour l'Europe de se façonner et de s'affirmer, car il serait important que l'Angleterre participe à une coopération politique européenne.»

W. Brandt est resté assez évasif concernant les relations de la RFA avec l'Allemagne orientale. «Ce qui est important, a-t-il dit, c'est que nous voulons exprimer l'abandon du recours à la violence.»

Présence suisse à Montréal



La Suisse ne manifeste pas sa présence à l'Exposition universelle de Montréal par ses seules montres ou son seul fromage! De nombreuses personnalités helvétiques y prennent contact avec les autorités de la capitale canadienne. Le syndic de Lausanne et une délégation de sa ville ont été reçus par le maire de Montréal, M. J. Drapeau. Vendredi, à l'ouverture de l'Expo, une délégation a remis un drapeau suisse aux représentants du pavillon suisse (notre photo).

LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ
ENCORE LE PROBLÈME DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE

La décision du Conseil national d'enterrer l'initiative Borel en faveur d'un statut spécial pour les objecteurs de conscience en instituant un service civil de remplacement, n'a rien résolu. Elle n'a fait que confirmer l'attitude adoptée par le conseiller fédéral Chaudet et par le Département militaire affirmant, contre l'avis des professeurs de droit Huber et Bäuml, qu'une modification de la Constitution fédérale est nécessaire pour instituer un service civil de remplacement en faveur des objecteurs de conscience.

Les modifications au Code pénal militaire proposées par le Département militaire et adoptées par une commission parlementaire, si sympathiques qu'elles soient, ne changent rien au fait que les objecteurs continueront d'être condamnés par un tribunal dont l'objectivité est forcément douteuse puisque l'armée est juge et partie, donc partielle et injuste. Il ne s'agit que d'apporter quelques allègements dans l'accomplissement de la peine de prison et de mettre un peu d'ordre dans la pratique des tribunaux militaires dont les sentences étaient si disparates qu'elles avaient un caractère arbitraire révoltant. Mais la condamnation demeure. L'objecteur est considéré comme un criminel.

Le professeur Bridel, qui a, par son rapport, empêché l'introduction d'un service civil par voie législative, n'est cependant pas satisfait de son succès. Il en a comme un remords et il rappelle, dans la «Vie protestante» du 24 mars, qu'il avait, dans le même rapport, proposé le texte d'une initiative constitutionnelle libérant les objecteurs sincères du service militaire et instituant un service civil obligatoire pour celui qui refuserait d'être incorporé dans l'armée. Il est fort déçu que le Conseil fédéral et le Conseil national n'aient tenu aucun compte de cette suggestion.

Or il est évident que le Département militaire n'attendait de lui que ce qui lui permettrait de liquider l'intempêtive et embarrassante initiative Borel.

Le professeur Bridel écrit: «Ayant formulé mes propositions, il va sans dire que j'ai un grand désir de les voir aboutir. Je souhaite donc très

vivement que la question des objecteurs de conscience ne soit pas considérée comme liquidée par le refus des Chambres fédérales d'entrer en matière sur le projet Borel... Nombreux sont donc ceux qui pourraient reprendre mon projet pour le transformer en initiative en bonne et due forme.»

La question est donc publiquement posée du lancement d'une initiative populaire pour un statut en faveur des objecteurs de conscience. Sur ce point aussi le professeur Bridel ne fait qu'exaucer les vœux déjà exprimés par le chef du Département militaire Chaudet.

Une initiative comme celle proposée par le professeur Bridel n'a en Suisse aucune chance d'aboutir, pas même de trouver les cinquante mille signatures nécessaires. Le Conseil fédéral et les Chambres fédérales presque unanimes proposeront au peuple son rejet et la caste des officiers et des sous-officiers fera une campagne «patriotique» telle que l'initiative sera enterrée pour longtemps. Les milieux pacifistes n'ont jamais cédé aux suggestions du conseiller fédéral Chaudet, sachant qu'il ne désirait qu'une telle démonstration patriotique en faveur de l'armée pour être enfin débarrassé de ce problème qui tracasse le Conseil fédéral depuis 65 ans.

La majorité du peuple suisse est aveuglément patriotique et farouchement militariste, sinon nous n'aurions pas un budget militaire de deux milliards! Les objecteurs ne sont qu'une infime minorité, même parmi les antimilitaristes. Je me suis toujours opposé à une initiative telle que la propose le professeur Bridel. Beaucoup auraient la conscience soulagée si l'écrasante majorité du peuple suisse affirmait démocratiquement et souverainement que les objecteurs de conscience méritent la prison.

La proposition du colonel Monti de déclarer inaptes au service militaire les objecteurs de conscience, proposition que je considère comme la solution possible et humaine sans changement de Constitution, ne paraît pas satisfaire un certain nombre de pacifistes qui désirent avant tout «un service civil» constructif. Je suis persuadé que la Suisse est aussi incapable de concevoir un tel service pour les ob-

jecteurs, qu'elle ne peut considérer la femme comme l'égal de l'homme. Il nous faudra encore un siècle avant de dégraisser les cerveaux, et le service civil que la Confédération organisera sera si différent du service civil international et de l'esprit de Pierre Ceresole que ceux qui le réclament finiront par combattre cette caricature bureaucratique de ce qu'est le service civil aujourd'hui, facultatif, internationaliste et fraternel.

Il y aurait cependant une possibilité de lier le sort des objecteurs à une autre initiative.

La Suisse ne possède pas encore d'équipes de la paix pour venir en aide au tiers monde par un service technique développé. Mais la question se pose et est certes plus sympathique que la proposition de mettre des casques bleus au service des Nations Unies. Des équipes de techniciens, d'ingénieurs d'enseignants de médecins, mais aussi d'artisans, d'ouvriers qualifiés, de paysans et d'agronomes, etc. mises au service des Nations Unies pour une durée de trois à cinq ans pour l'aide au tiers monde.

Les jeunes Suisses, objecteurs ou non qui s'engageraient dans une telle équipe seraient libérés du service militaire.

Faut-il pour cela une initiative populaire? Il me semble qu'une simple loi suffirait, puisque la Suisse consacre déjà une centaine de millions pour l'aide au tiers monde. D'autres pays ont résolu la question des objecteurs de conscience. Ils servent dans les «peace corps» les équipes de la paix, et sont dispensés du service militaire. Mais ce n'est pas un service créé spécialement pour eux, c'est un service humanitaire que la Suisse déjà subventionne et qui est dirigé par nombre d'œuvres d'entraide suisses, Helvetas, OSEO, Caritas, Terre des hommes, et tant d'autres.

S'il faut pour cela un article constitutionnel il serait infiniment plus facile de le faire accepter qu'un service civil pour les objecteurs de conscience. Le problème des objecteurs trouverait sa solution normale dans ce service constructif et combien utile à la défense nationale en collaborant à faire disparaître une des causes de guerre.

JULES HUMBERT-DROZ.



Aden:
Des écoliers
s'y trouvaient...

Cette photo montre l'épave de l'autobus scolaire qui a sauté sur une mine, dimanche, à Aden, tuant neuf enfants, ainsi que nous l'avons annoncé hier.

EN QUELQUES LIGNES

● WASHINGTON. — Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne retireront, à partir du 1^{er} janvier 1968, 40 000 hommes et plus de 100 avions supersoniques d'Allemagne fédérale.

● DACCA. — Un cyclone a ravagé, mardi, les districts de Dacca et de Comilla, dans le Pakistan oriental. Vingt-cinq personnes ont été tuées et deux cents autres blessées.

● PÉKIN. — Le retour très officiel, le 1^{er} Mai, sur la tribune de la place Tien An-men, aux côtés de Mao Tsé-toung, de personnalités que l'on croyait définitivement écartées de la vie publique, tels que MM. Chou Teh, vétérans du parti, et Chen Yun, constitue une véritable bombe aux yeux des observateurs à Pékin.

● PÉKIN. — «Quatre avions américains se sont introduits dans l'après-midi du 2 mai dans l'espace aérien chinois dans la partie sud du district de Ningming, dans la région autonome du Kouang-Si, et ont largué plusieurs bombes.»

● HANOÏ. — Dans le courant du mois de mai, les usines ouest-allemandes Volkswagen suspendront le travail pendant trois jours, à la suite du fléchissement de la demande sur le marché international de l'automobile.

● LONDRES. — Le Parti travailliste a perdu quelques sièges aux élections municipales qui se sont déroulées hier en Ecosse, mais conserve néanmoins la majorité à Glasgow et à Aberdeen.

● GÈNES. — Des néo-nazis italiens — quatre jeunes gens et un professeur — qui auraient projeté de commettre plusieurs attentats, dont un contre le ministre de l'Intérieur, M. Taviani, ont été arrêtés à Gènes. Dix mitraillettes, des explosifs et des tracts ont été découverts au domicile des jeunes gens.

● ATHÈNES. — M. N. Porfyroyennis, gouverneur de la Banque du Développement industriel de Grèce, et deux sous-gouverneurs ont donné leur démission, apprend-on à Athènes. Ils avaient été nommés par le gouvernement de l'Union du centre de M. Papandréou. D'autre part, le maire du Pirée, appartenant à l'Union du centre, et quatre maires communistes ont été destitués.

● PASADENA. — Il se produit des disparitions mystérieuses sur la lune. Par deux fois, lundi, des rocs que l'excavatrice de «Surveyor 3» venait d'arracher au sol lunaire et s'apprêtait à disposer au pied du véhicule pour être photographiés disparurent soudain.

● STOCKHOLM. — La première séance du Tribunal international contre les crimes de guerre au Vietnam s'est ouverte mardi à Stockholm, sous la présidence de l'écrivain et philosophe français Jean-Paul Sartre. Au cours de cette session, qui se poursuivra jusqu'au 12 mai, le tribunal examinera plus particulièrement deux questions: 1. Est-il correct, du point de vue international, de parler d'agression au Vietnam de la part des Etats-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Corée du Sud? 2. Jusqu'à quel point des objectifs civils ont-ils été soumis à des bombardements?

● SABADELL. — La police armée a pénétré, lundi soir, à l'intérieur de l'église du Sacré-Cœur, à Sabadell, dans la province de Barcelone, où s'étaient réfugiés des manifestants du 1^{er} Mai. Trois prêtres et quatorze civils, ainsi que deux militants communistes, ont été arrêtés à l'intérieur de l'édifice religieux. L'archevêque avait donné son accord.

● HONG-KONG. — Les attaques aériennes américaines contre les travaux d'irrigation au Vietnam du Nord ont été, au cours du dernier mois, trois fois plus intenses qu'en avril 1966, selon Hanoi.

● CANNES. — M. Strick, réalisateur américain du film britannique «Ulysse», d'après J. Joyce, a retiré son film du festival.